



Quelle école pour 2007 ?

**Réponses des candidats
à l'élection présidentielle
aux questions de la FCPE**

Janvier 2007

Introduction

Dès janvier 2007, la FCPE a adressé un document comprenant 41 questions et 37 propositions concernant l'éducation aux principaux candidats à l'élection présidentielle, à savoir François Bayrou (UDF), Olivier Besancenot (LCR), Marie-George Buffet (PC), Arlette Laguiller (LO), Ségolène Royal (PS), Nicolas Sarkozy (UMP) et Dominique Voynet (Les Verts).

Ce document a également été adressé aux présidents des groupes parlementaires, ainsi qu'aux associations d'élus, l'ARF (Association des régions de France), l'ADF (Association des départements de France) et l'AMF (Association des maires de France).

En retour, François Bayrou, Olivier Besancenot, Marie-George Buffet, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Dominique Voynet ont répondu par écrit aux questions posées par la fédération. Voici l'intégralité de leurs réponses.

Arlette Laguiller nous a adressé un courrier où elle reconnaît l'importance de « l'école publique et laïque » qui « est un service public indispensable et que tout ce qui peut en améliorer le fonctionnement et la participation est utile à toute la société, et bien sûr, à l'avenir. » Elle n'a cependant pas pu répondre à nos questions, estimant qu'elle ne dispose pas « d'experts, ni de spécialistes » comme les « grands partis » pour « se pencher sur toutes les questions et les étudier en détail. »

L'enfant au cœur du système éducatif

Petite enfance

1 - Quelle place donne-t-on aux enfants de 2-3 ans dans l'école maternelle ?

1 - **Nicolas Sarkozy (UMP)** : « La scolarisation des enfants de deux à trois ans présente l'avantage d'offrir un mode de garde aux familles et permet à beaucoup de mères de reprendre leur emploi. Toutefois, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, avec des classes trop nombreuses et des enseignants non spécifiquement formés à un âge aussi jeune, je considère que la scolarisation des enfants de deux à trois ans présente plus d'inconvénients que d'avantages. En créant une allocation unique à la garde des enfants de moins de trois ans et en rendant le droit à une solution de garde

pour chaque enfant opposable devant les tribunaux, je pense pouvoir régler la question lancinante du mode de garde des enfants. Cette solution me semble préférable à la généralisation de la scolarisation des enfants de deux ans.

Pour les enfants issus de milieux défavorisés, je souhaite néanmoins mettre en place des structures spécifiques de prise en charge des enfants de deux ans, en très petit nombre, avec des professeurs spécialement formés : ils seraient chargés de donner à ces enfants les meilleures chances d'acquérir le vocabulaire indispensable pour apprendre ensuite à lire et à écrire, et d'aider leurs parents à assumer leur responsabilité éducative. Ces structures ont fait leur preuve dans un certain nombre d'autres pays, mais également en France, où elles ont été expérimentées avec succès. Je souhaite donc généraliser ces formules, afin que la lutte contre les risques d'échec scolaire commence le plus tôt possible. »

1 - Ségolène Royal (PS) : « Afin de permettre à tous de suivre un parcours de réussite et en particulier de mieux maîtriser la langue parlée, nous rendrons obligatoire la scolarisation dès l'âge de 3 ans. Cette mesure permettra aussi de protéger l'école maternelle afin qu'elle ne soit plus jamais la variable d'ajustement budgétaire comme malheureusement cela a été trop souvent le cas ces cinq dernières années. »

1 - François Bayrou (UDF) : « La maternelle pour les plus petits ne doit pas être un choix par défaut, uniquement parce que l'on ne sait pas comment faire garder son enfant autrement : il est absolument nécessaire de développer des solutions de garde d'enfants, qu'il s'agisse des crèches publiques ou d'entreprises, des assistantes maternelles, des jardins d'enfants... En tout état de cause, la maternelle pour les plus petits est une spécificité française que nos voisins nous envient, un lieu essentiel pour la socialisation et les premiers apprentissages. Mais l'accueil des enfants de 2-3ans ans doit être le plus personnalisé possible. »

1 - Marie-George Buffet (PC) : « 2-3 ans, c'est l'âge d'un intense développement psychique de l'enfant, étape charnière de son développement cognitif: moment où ses capacités de découverte, de socialisation et d'apprentissage ne demandent qu'à être sollicitées et à s'épanouir dans une langue "universelle" distincte de celle du milieu familial, expérience indispensable pour le passage de l'oral à l'écrit.

C'est pourquoi je pense que l'enfant a tout à gagner à une scolarisation précoce, dès l'âge de deux ans, à la seule condition de propreté. C'est particulièrement vrai pour les enfants de milieux populaires qui ne possèdent pas, ou insuffisamment, les codes culturels et langagiers sur lesquels reposent les fondamentaux de la culture scolaire.

C'est la raison pour laquelle je propose que l'État assume une obligation d'accueil, dans des conditions adaptées à leur âge, des enfants de 2-3 ans dont les familles le

demandent à l'école maternelle, la scolarisation obligatoire étant portée à l'âge de trois ans. »

1 - Dominique Voynet (Les Verts) : « La Petite Enfance ne fait l'objet d'aucun contrôle (hors de trois consultations en deux ans dont une à la sortie de la maternité) ; ce qui ne permet pas de détecter des manquements dont les conséquences se manifesteront au cours de l'âge mûr, au prix souvent, de lourdes prises en charge par la collectivité. Cette éducation serait facilitée si les structures d'accueil n'étaient pas si rares : une place pour 19 enfants ! Ce manque de crèches et la généralisation du travail féminin conduisent à encourager la scolarité précoce des enfants, surtout ceux des milieux défavorisés, dès l'âge de deux ans. En effet, puisque, il n'y a pas de places en crèche à moins de 100 €/mois quand l'école, elle, offre l'intérêt d'être gratuite.

Cette situation est inacceptable. De surcroît, l'école, est encore souvent inadaptée à recevoir des enfants en bas âge, quand on regarde les locaux, la structuration du temps, le gigantisme de certains groupes scolaires...

Les maîtres ne bénéficient généralement d'aucune formation sur le développement du petit enfant ; pire, de récentes circulaires tentent de transformer l'école maternelle en camp de base de la scolarité.

On ne peut que s'élever contre cette extension de la scolarisation à deux ans dont les objectifs visent plus la garde que l'épanouissement des enfants et demander l'ouverture, en nombre suffisant, d'établissements pré-scolaires, des structures adaptées, crèches familiales ou collectives. De plus, pour les enseignants de maternelle, une formation spécifique est indispensable. »

1 - Olivier Besancenot (LCR) : « Possibilité d'accès à l'école maternelle dès 2 ans. Les études montrent que pour des familles en grande difficulté l'impossibilité de la scolarisation à deux ans se traduit en peu de temps en difficultés scolaires aggravées. Mais le taux d'encadrement des crèches (1 pour 8) et de certaines classes maternelles (1 pour 30...) n'a rien à voir. Il faudrait, dans le cadre d'un service public de la petite enfance, assurer la gratuité des crèches et un passage coordonné et adapté à la maternelle où il faut des effectifs réduits (15 en petite section par exemple). »

2 - Quelles responsabilités respectives de l'État et des communes dans la prise en charge de la petite enfance ?

2 - Nicolas Sarkozy : « Je pense qu'il faut donner aux familles la possibilité de choisir le mode de prise en charge qu'elles souhaitent pour leurs enfants de moins de trois ans. Je ne le dis pas par dogmatisme, je le dis parce que c'est une conviction profonde. Ce sont quand même les familles qui sont les mieux à même de choisir les

solutions qui conviennent le mieux à leurs enfants et répondent le mieux à leurs besoins. Mais il faut pour cela leur en donner les moyens. C'est la raison pour laquelle je souhaite la création d'une allocation unique à la garde des enfants de moins de trois ans. Le principe de cette allocation, qui ne fera aucun perdant parmi les familles, consiste à donner à toutes les familles la possibilité de choisir librement soit une place en crèche, soit une assistante maternelle, soit la garde par l'un des conjoints qui s'arrêterait de travailler. Je souhaite ensuite rendre opposable devant les tribunaux le droit à une solution de garde pour chaque enfant de moins de trois ans. Concrètement, toute famille qui, de bonne foi, aurait cherché une solution de garde, et ne l'aurait pas trouvée, pourrait demander à la municipalité d'y procéder. Ce sont évidemment les communes qui sont les plus à même d'assumer la responsabilité de ce service de parfaite proximité. J'ajoute que c'est précisément le moyen de répondre à la question du désengagement de l'Etat en matière de financement des crèches, qui préoccupe beaucoup de communes et de familles. Les communes seraient responsables, mais elles en auraient les moyens puisque l'allocation versée aux parents permettrait de financer les crèches là où il y a des besoins. »

2 - Ségolène Royal : « Parce que je veux m'attaquer à l'échec scolaire à la racine, je veux faire de l'accueil éducatif des enfants le plus tôt possible un droit pour tous. À cette fin, nous mettrons en place un service public de la petite enfance accessible aux enfants de moins de trois ans, en partenariat avec les collectivités locales et les associations. Ce service leur offrira, en articulation avec l'école maternelle, un encadrement pédagogique, médical et culturel dont les plus pauvres sont souvent exclus aujourd'hui. »

2 - Marie-George Buffet : « Je propose que les communes continuent à exercer la responsabilité des conditions matérielles de l'accueil en maternelle, l'État exerçant une fonction de garant de l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Ce serait une des fonctions assumées par le "Fonds national de lutte contre les inégalités à l'école" dont je propose la création.

Par ailleurs, l'État doit garder la maîtrise de la définition des programmes et objectifs d'enseignement dans un cadre national, ainsi que celle du recrutement et de la formation des maîtres. »

2 - Dominique Voynet : « Il faut que l'Etat fixe les grandes lignes d'une politique cohérente de la petite enfance, abandonnée aujourd'hui aux politiques inégales des Conseils généraux. Pourtant, en signant la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant du 20 novembre 1989, la France s'est engagée par l'article 20 à ce que ce soit l'Etat qui assure une protection et une aide spéciale à l'enfant...

Pour cela, je propose de développer une politique publique de la petite enfance prise en charge 1/3 par l'état, 1/3 par les communes et 1/3 variable en fonction des réalités des communes. »

2 - Olivier Besancenot : « Développement d'un service public de la petite enfance financé par l'état et géré par convention par les communes. »

Les rythmes de vie de l'enfant

3 - Que comptez-vous faire pour une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant et du jeune dans l'organisation des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année scolaire ?

3 - Nicolas Sarkozy : « L'adaptation des rythmes scolaires aux besoins des élèves est une nécessité. Aujourd'hui notre système éducatif ne prend pas suffisamment en compte cette donnée : les journées de nos enfants sont souvent trop chargées, les vacances scolaires ne sont pas toujours idéalement situées et les emplois du temps ne sont pas organisés en fonction des variations connues de l'attention des élèves. Il nous faut donc faire beaucoup plus. Au niveau national, une réflexion associant l'ensemble des acteurs concernés – familles, enseignants, personnels, experts– doit s'engager et déboucher sur un calendrier scolaire qui respecte mieux les rythmes de nos enfants. Au niveau des établissements, les emplois du temps doivent être mieux conçus. »

3 - François Bayrou : « Que comptez-vous faire pour une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant et du jeune dans l'organisation des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année scolaire ?

Ministre de l'Education nationale, j'ai mené la première expérimentation de la semaine de 4 jours, sur deux départements. Puis nous avons pu proposer ce rythme à l'ensemble des établissements qui le souhaitaient, soit 40% des établissements du premier degré. Dans ce domaine complexe, où il n'y a pas de vérité absolue, c'est ainsi qu'il faut procéder, par l'expérimentation et la concertation. Je suis favorable à la proposition de Claire Brisset, ancienne défenseur des enfants, de réunir sur ce thème, et sur celui de la maternelle pour les plus petits, une conférence réunissant les spécialistes du développement de l'enfant, des représentants des familles, des enseignants et des collectivités locales permettra de progresser sur ce sujet. »

3 - Marie-George Buffet : « Je pense que le problème principal des enfants et des jeunes lorsqu'ils sont à l'école est celui de l'ennui généré par l'inadaptation des locaux, des objectifs et des méthodes d'enseignement en fonction de leur âge, les rythmes de vie des jeunes étant largement surdéterminés par cette question. Une prise en compte de ces paramètres dans l'organisation de la scolarité des élèves est donc indispensable, dans le cadre général des équilibres sociétaux nécessaires. »

3 - Dominique Voynet : « Les remarques faites ici sur la petite enfance s'appliquent aussi à l'enfance. Il n'est pas acceptable que les rythmes de vie des enfants soient aussi dépendants de la vie professionnelle des adultes ou des contraintes marchandes du tourisme. La commune est le cadre adapté pour rééquilibrer l'organisation de la journée de l'enfant (harmonisation entre temps scolaire, temps familial, temps de loisirs autonome, temps de repos ou de détente). Nous renvoyons ici à nos propositions en faveur d'un établissement public communal de l'enfance. Mais les entreprises ont leur rôle à jouer pour adopter des mesures en faveur de l'adaptation des temps professionnels des parents et proches. Les communes, communautés, " pays " doivent jouer un rôle incitatif. »

3 - Olivier Besancenot : « Les rythmes de chaque enfant ne sont pas uniquement biologiques mais dépendent aussi d'habitudes sociales. C'est la variété des activités qu'il faut regarder en premier dans le cadre scolaire. C'est pourquoi la tendance à concentrer le temps scolaire sur moins de mois et de jours est négative dans l'ensemble, même s'il faut tenir compte de l'évolution de l'organisation du travail des parents. »

Réussite de tous les élèves

4 - Quelle politique en matière d'éducation prioritaire ?

4 - Nicolas Sarkozy : « Je veux remettre à plat la politique d'éducation prioritaire. Son échec est patent et nous ne pouvons accepter que certains établissements soient devenus des ghettos scolaires. Arrêtons de saupoudrer stérilement les crédits, arrêtons de baisser les exigences pour essayer de donner l'illusion de la réussite à tout le monde, soyons d'autant plus exigeants avec ceux qui sont défavorisés, car ce que ces enfants ne recevront pas de l'école, ils ne le recevront pas non plus chez eux, donnons vraiment plus aux établissements qui en ont le plus besoin.

Je suis pour la division par deux des effectifs des ZEP, en commençant par les établissements les plus en difficulté. Sur la base de ces effectifs réduits, je propose un renforcement des équipes éducatives avec des enseignants bien rémunérés et particulièrement motivés, la mise en œuvre de nouvelles méthodes, un suivi et un soutien très attentifs de la part des autorités académiques. Au bout de trois ans, nous évaluerons les progrès accomplis. Je suis sûr que la plupart des établissements, ainsi réformés, seront devenus des établissements d'excellence. Ils pourront alors de nouveau augmenter leurs effectifs. »

4 - Ségolène Royal : « Davantage de moyens seront apportés aux écoles et établissements de ZEP. Je propose de limiter à 17 le nombre d'élèves par classe en CP et en CE1 dans les ZEP et de fixer la dotation aux établissements par élève en difficulté à 25 % de plus que la dotation ordinaire. »

4 - Marie-George Buffet : « Toutes les études sur cette question ont montré que les ZEP – élément essentiel de la politique d'éducation prioritaire – ont souffert de deux carences essentielles:

Tout d'abord d'un manque de moyens pour permettre la mise en œuvre de stratégies éducatives réellement adaptées aux difficultés des élèves, et ce dès l'école élémentaire (ex: créations de postes d'enseignants supplémentaires pour permettre le travail en petits groupes).

Mais aussi un manque de formation – initiale et continue – des personnels (enseignants et non-enseignants) leur permettant de construire des démarches pédagogiques réellement novatrices et adaptées aux difficultés diagnostiquées chez les élèves. C'est donc de ce double point de vue qu'il faut agir. »

4 - Dominique Voynet : « Les ZEP ne sont pas parvenues à assurer l'égalité scolaire dans des quartiers à la dérive économique, sociale... La réussite de tous et des élèves concernés par l'éducation prioritaire pose, de manière cruciale, la question de la refondation du collège pour tous ; en donnant plus à ceux qui ont moins (les ZEP ont reçu - hors salaires enseignants - à peine plus).

Je considère que 100% des jeunes doivent disposer d'un minimum de savoirs correspondant au niveau actuel du programme de seconde pour ne pas être en situation d'analphabétisme moderne.

Cela implique :

- de renoncer à toute sélection (pratiqué en Finlande meilleurs résultats européens) avant la fin de la seconde pour que chacun puisse construire son orientation à partir de ce palier ;

- de mettre à disposition des élèves en plus des cours actuels, un volant variable d'heures pouvant aller jusqu'à 20 % des heures de cours en effectifs réduits pour permettre à chacun de disposer d'un recours concret et ce du cours préparatoire à la classe de seconde. »

4 - Olivier Besancenot : « Aujourd'hui cette politique est très insuffisante. D'abord, ce qui existe doit être défendu : il faut abroger le dispositif « ambition réussite » introduit par la loi Fillon, qui revient à liquider les ZEP. Les moyens supplémentaires loin d'aider au travail des équipes sont des instruments de déréglementation dans l'organisation des enseignements et dans les statuts des personnels.

Mais il faut aussi améliorer cette politique. Elle ne permet pas aujourd'hui de compenser les inégalités entre établissements riches et pauvres. Ainsi l'écart des

crédits alloués par les collectivités locales vont de 1 à 7 pour les écoles primaires selon la richesse des villes. Il faut avant tout permettre une réelle mixité sociale pour venir à bout des établissements ghetto. Il faut renforcer considérablement la formation des enseignants et des personnels, avec une seconde année en IUFM en alternance à temps réduit (c'est vrai aussi pour le primaire). Il faut des équipes stables et des profs expérimentés, pas les plus jeunes. Or ce travail est très difficile et il faut des compensations, sans remettre en cause le statut unique : assurer partout un effectif ne dépassant pas 18 (ce qui n'est pas le cas) et, surtout, diminuer d'un tiers le temps en présence des élèves (soit trois profs par discipline au lieu de deux dans le secondaire), le reste étant consacré à la concertation, à la mutualisation des pratiques, à la formation.

5 - Face aux difficultés des élèves, quels moyens pédagogiques et financiers comptez-vous mettre en œuvre pour la réussite de tous les élèves : soutien, individualisation de l'accompagnement... ?

5 - **Nicolas Sarkozy** : « Tous nos enfants doivent réussir : c'est un devoir pour notre école, pour notre République et pour nous tous. Je veux donc que chaque élève puisse trouver dans son école toute l'aide qui lui est nécessaire. Aujourd'hui, seules certaines familles ont les moyens d'offrir à leur enfant le soutien dont il a besoin. Ce n'est pas juste. Je propose donc qu'il y ait dans chaque établissement des études dirigées par des personnels compétents et que nos enfants puissent rentrer chez eux leurs devoirs faits et leurs leçons apprises. Je veux que chaque élève trouve dans son école les explications et les précisions qui lui manqueraient. Je souhaite que les enfants qui connaissent des difficultés bénéficient d'un vrai soutien individualisé dans leur établissement. Et ce n'est pas parce que notre école se doit d'accueillir tous les enfants qu'elle ne doit pas s'adresser différemment à ceux qui ont des besoins différents. Je souhaite donc que l'on puisse individualiser les parcours au collège afin que chaque enfant sorte, à son rythme, qualifié du collège. De même, en donnant plus d'autonomie aux établissements, je souhaite nous donner les chances de valoriser l'intelligence de chaque enfant. Chaque établissement pourra privilégier telle ou telle façon de motiver les élèves et d'en tirer le meilleur. Des moyens pédagogiques adaptés à chaque type d'enfant, c'est un facteur et même la condition de la réussite de tous les élèves. »

5 - **Ségolène Royal** : « Un soutien scolaire gratuit, sans lequel il n'y a pas d'égalité des chances, sera proposé à tous les élèves dans le service public d'éducation, dès les premières années de l'école élémentaire jusqu'au collège. Cette nouvelle mission sera confiée à un nouveau métier de répétiteur dont la mise en place sera discutée avec la communauté éducative. Dans le même temps, nous diversifierons et enrichirons l'offre de formation dans les écoles et établissements situés dans les quartiers

populaires avec la création de pôles d'excellence. Mon objectif, en l'occurrence, est de parvenir à une qualité équivalente de l'offre d'éducation sur tout le territoire. C'est le sens de ma proposition d'implanter des classes préparatoires aux grandes écoles dans les quartiers qui en sont dépourvus. »

5 - François Bayrou : « Je le dis à chacune de mes interventions : l'éducation est ma priorité. Et la priorité à l'éducation, ça a une traduction claire : on garantit les moyens et dans un contrat, on définit les résultats à obtenir, ambitieux, chiffrés, vérifiables. Il y a deux objectifs essentiels à mes yeux : qu'aucun élève n'entre en 6^{ème} sans savoir lire. Il faut détecter très tôt, dans le primaire, les difficultés des élèves, et y remédier avant qu'ils n'entrent au collège. Deuxième objectif : que l'on réduise par deux le taux d'élèves qui sortent de la scolarité sans diplôme.

Ces deux objectifs demandent des pédagogies différenciées et personnalisées. J'avais créé quand j'étais ministre les études dirigées, qui ont été peu à peu abandonnées. Elles reprendront. Cela demande la présence d'adultes, d'enseignants, d'éducateurs, de surveillants dans les établissements, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire. Aussi la nation doit-elle garantir les moyens pour l'école, en contre partie de ces objectifs. On doit cesser ce jeu des suppressions de milliers de postes d'une année sur l'autre. Je garantirai pendant cinq ans, les moyens nécessaires à son action. Et pour les quelques élèves qui restent particulièrement en difficulté, renvoyés d'établissement en établissement, et qui sortent définitivement du système dès qu'ils ont 16 ans, il faut offrir une scolarité qui puisse les reconstruire, avec le nombre nécessaire de psychologues et d'éducateurs. »

5 - Marie-George Buffet : « Je propose que le service public d'Éducation nationale soit mis à même de traiter toutes les formes de la difficulté scolaire. Je préconise à cet effet toute une série de mesures visant à assurer la réussite scolaire de tous les élèves, de l'école élémentaire au baccalauréat, en s'attaquant, par exemple, dès l'école maternelle, aux difficultés d'apprentissage des enfants issus des milieux les plus défavorisés. La mise en place de dispositifs pédagogiques d'aide et de soutien aux élèves en difficulté momentanée ou durable relève exclusivement de la responsabilité de l'école.

Je propose en complément la création d'un véritable service public national décentralisé et de proximité de l'accompagnement scolaire, qui serait placé sous la responsabilité des collectivités territoriales et destiné à apporter, en liaison avec l'école, les compléments culturels et sociaux nécessaires à la réussite scolaire de tous.

Je propose que la part du budget de l'État dans la DIE (dépense intérieure d'éducation) soit portée à 7% du PIB pour financer l'ensemble des mesures que j'avance pour transformer l'école, ce qui implique une réforme démocratique de la fiscalité. »

5 -Dominique Voynet : « Le système pourrait fonctionner beaucoup mieux (socle commun pour tous, intérêt pour l'école et la connaissance, pour ceux qui réussissent bien). Les techniques pédagogiques, les moyens d'individualisation des apprentissages, l'utilisation des techniques des pédagogies nouvelles (aujourd'hui oubliées) ont fait leur preuve. Il faut les utiliser. (Il faut aussi changer les contenus, cf infra). Il faut donner à chaque enfant les moyens de sa réussite. Nous proposons une nouvelle organisation sur un temps plus long de la vie scolaire et de l'utilisation des ressources des lieux scolaires. Cela passe par deux premières décisions :

- la création d'un nouveau métier d'assistant d'éducation ;
- un nouveau recrutement et une nouvelle formation de chefs d'établissements. »

5 -Olivier Besancenot : « Ni le soutien ni l'individualisation, nécessaire à des moments donnés, ne pourront compenser un apprentissage en difficulté dans les heures de classe normales. Il faut augmenter les budgets éducatifs (6% du PIB en France contre 8% au Danemark), mais pour aboutir à une diminution très conséquente du nombre d'élèves par classe et favoriser le travail en petits groupes. Thomas Piketti a montré de manière très convaincante comment cette baisse pouvait avoir rapidement des effets bénéfiques. »

6 - Faut-il supprimer le redoublement ?

6 - Nicolas Sarkozy : « Le redoublement est souvent une solution inefficace, parce qu'il propose, tout en humiliant, à celui qui a eu des difficultés d'apprentissage de recommencer les mêmes séquences aux mêmes rythmes. L'individualisation des parcours, notamment au collège, me paraît préférable. »

6 -Marie-George Buffet : « La preuve a été faite depuis longtemps que, sauf exception, le redoublement n'est pas une solution satisfaisante à l'échec scolaire.

La mise en place de dispositifs pédagogiques et éducatifs efficaces d'aide et de soutien aux élèves en difficulté dès l'école maternelle est à développer pour en finir avec ce mode de traitement de l'échec scolaire. »

6 -Dominique Voynet : « Oui. Les pays qui ont de meilleurs résultats n'utilisent pas le redoublement. Il ne se justifie que de manière exceptionnelle et ne correspond pas à un traitement adéquat de la difficulté scolaire. »

6 -Olivier Besancenot : « Nous ne considérons pas qu'en tant que tel le redoublement soit la solution à l'échec. Dans les conditions dans lesquelles il s'effectue aujourd'hui, les statistiques indiquent plutôt le contraire. Pour autant, nous sommes contre le supprimer. On voit même apparaître un phénomène pervers : les

enfants qui ne peuvent manifestement pas suivre la scolarité avec profit sont privés du droit au redoublement (« éjection par le haut »)

En revanche, il faut faire en sorte qu'il soit profitable. Pour cela il faut que les élèves redoublant bénéficient de dispositifs particuliers : au collège, cycle sur 3 ans au lieu de deux, effectifs réduits ... »

7 - Comment comptez-vous traiter le problème du décrochage scolaire ?

7 - Nicolas Sarkozy : « Nous ne pouvons plus accepter que certains de nos enfants perdent pied à l'école et que leur réussite et leur épanouissement d'adultes soient ainsi compromis. Je veux donc faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité dans notre école parce qu'il n'est pas juste que ceux qui ont le plus de difficultés ne reçoivent pas plus d'aide et plus d'attention. Pour cela, il faut qu'il y ait des évaluations beaucoup plus régulières du niveau d'acquisition des connaissances et des compétences. Elles doivent nous permettre de repérer beaucoup plus tôt les élèves qui ont du mal à suivre le rythme de notre système scolaire : ils pourront alors bénéficier au plus vite, y compris dans le primaire, des soutiens et des parcours scolaires individualisés grâce auxquels ils continueront leur scolarité dans de bonnes conditions et sans douter d'eux-mêmes. Je souhaite également que soit créé un sas de rattrapage pour les élèves entrés en sixième sans maîtriser parfaitement la lecture, l'écriture et le calcul. Enfin la nouvelle politique d'éducation prioritaire que je mettrai en place permettra d'éviter que l'échec scolaire ne devienne la norme dans les établissements que nous avons abandonnés. »

7 -Marie-George Buffet : « Tout enfant, tout adolescent peut être sujet à des difficultés plus ou moins durables dans la construction de son identité. Le rôle de l'institution est de prendre en compte ces questions en développant les capacités d'analyse des situations individuelles et d'intervention personnalisée de personnels spécialisés (psychologues scolaires, assistant(e)s sociaux(les), etc.) dans le cadre d'équipes éducatives pluridisciplinaires véritablement opérationnelles. »*

7 -Dominique Voynet : « Le décrochage est la plaie de l'obligation scolaire et de la non différenciation des cursus. Il faut des classes relais, dans certains cas. Il faut admettre une pluralité des formes d'apprentissage, à côté de l'enseignement général.

Et aussi en améliorant constamment la formation des enseignants, grâce à une formation continue équivalente à 1 an tous les 10 ans, et par un recours au sein même de l'acte d'enseignement, en effectuant 20 % des heures de cours en effectifs réduits. »

7 -Olivier Besancenot : «Le problème du décrochage est souvent lié à la précarité dans laquelle vivent les familles. C'est un problème que l'école seule ne peut résoudre.

Nous sommes opposés à tout dispositif revenant à aggraver encore cette précarité en imposant des sanctions financières aux familles. Mis en place par De Robien, le Projet Personnel de Réussite Educative (PPRE) tient plus de la stigmatisation de l'élève et de la culpabilisation de son propre échec : réduire l'ambition scolaire de ces enfants au seul socle commun, alors que les autres enfants auront droit à la totalité des programmes, c'est les condamner à un destin scolaire amputé, à l'apprentissage dès 14 ans. »

8 - Que comptez-vous faire pour mettre en application la loi permettant aux handicapés d'être scolarisés en milieu ordinaire ?

8 - Nicolas Sarkozy : « Malgré les progrès déjà réalisés, c'est encore trop souvent l'enfant handicapé qui doit s'adapter à l'école et non le contraire. Cela constitue une discrimination insupportable. Je veux donc rendre opposables les droits qui ont lui été reconnus par la loi : ainsi, si un enfant handicapé ne peut fréquenter l'école de son quartier, la famille pourra saisir la justice pour que l'administration soit contrainte de satisfaire sa demande et qu'elle indemnise le préjudice subi par le versement d'une indemnité. »

8 - Ségolène Royal : « Il va de soi que l'Etat devra assumer ses engagements en direction des enfants handicapés, ce qu'il ne fait pas sous la conduite de la majorité politique présente. Comme je l'ai dit à Villepinte, je rétablirai le plan Handiscol que j'avais créé lorsque j'étais ministre de l'enseignement scolaire et qui a été scandaleusement détruit par le retrait de moyens. »

8 - François Bayrou : « Les établissements scolaires qui comportent les dispositifs permettant la scolarisation des élèves handicapés ne sont pas assez nombreux, alors qu'ils sont une réussite, pour le premier comme pour le second degré. Il faut aussi une meilleure formation et une meilleure reconnaissance des équipes éducatives. Je pense en particulier à l'importance du rôle des auxiliaires de vie scolaire. »

8 - Marie-George Buffet : « Il faut développer les dispositifs d'adaptation et d'intégration scolaires pour permettre que tous les enfants handicapés puissent être effectivement scolarisés, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Ce qui suppose des aménagements d'accessibilité, d'adaptation au travail scolaire, d'accompagnement par des personnels formés, de création de postes de personnels spécialisés, et, dans certains cas, d'établissements spécifiques en nombre suffisant. »

8 - Dominique Voynet : « En premier lieu, il s'agit de faire appliquer la loi en créant les postes indispensables pour qu'elle puisse l'être. Tous les handicaps ne peuvent pas être pris en charge en milieu ordinaire. Beaucoup peuvent l'être par adaptation du système actuel, mais aussi des locaux, et par un accompagnement adulte approprié. »

8 - Olivier Besancenot : « Le principe à défendre est que (comme cela se fait en Italie) les handicapés soient accueillis dans les classes normales. Mais il y a des moyens importants qui ne sont absolument pas donnés aujourd'hui, en particulier pour la présence d'aides. Cela dit, certains types de handicap imposent au contraire une scolarisation en milieu spécialisé. Ceci doit se décider au plus près de chaque cas, en collaboration avec les associations de parents handicapés.

Les établissements doivent en tous les cas être dotés des moyens matériels (accessibilité, effectifs réduits, équipes de suivi constituées de personnels différents, enseignants, infirmière, AS ...) »

9 - Quelle position adoptez-vous par rapport à la scolarisation des enfants de « sans-papiers » ?

9 - Nicolas Sarkozy : « Ma position sur la scolarisation des enfants de sans-papiers est celle d'un républicain conscient de ses responsabilités. C'est l'honneur de notre nation que d'avoir toujours affirmé depuis Jules Ferry que chaque enfant présent sur le territoire, quelle que soit sa situation ou celle de ses parents, a le droit d'être scolarisé dans les écoles de la République. Nos engagements internationaux vont également en ce sens. Mais le droit à la scolarisation n'est pas un droit au séjour : assimiler l'un à l'autre n'est pas seulement irresponsable, c'est aussi accepter consciemment que les enfants puissent être utilisés pour avoir le droit de s'installer en France. Cela n'est ni responsable ni justifiable : ce n'est pas parce qu'un enfant est scolarisé depuis quelques mois en France que sa famille et lui-même ont acquis un droit au séjour. C'est pourquoi j'ai donné instruction aux préfets par la circulaire du 13 juin 2006 d'examiner chaque cas particulier en tenant compte des attaches de chaque famille avec la France. Mais il n'est pas question de régulariser l'ensemble des familles : cela relève de la plus élémentaire responsabilité. Les familles qui ne sont pas régularisées n'ont pas vocation à rester en France. »

9 - François Bayrou : « Il faut régulariser les sans-papiers au cas par cas, sur des critères objectifs. Parmi ceux-là, le fait d'être scolarisé en France, ou d'avoir des enfants scolarisés, est déterminant. »

9 - Marie-George Buffet : « Les enfants de "sans-papiers" sont avant tout des enfants et des élèves qui ont droit au même traitement que les autres. Ils doivent donc

bénéficiaire de l'intégralité des droits de tout enfant résidant sur le territoire de notre pays qui est, il faut le rappeler, signataire de la Charte internationale des droits de l'enfant. »

9 - Dominique Voynet : « Les Verts soutiennent le Réseau Education Sans Frontières. »

9 - Olivier Besancenot : « Scolarisation sans conditions de tous les sans papiers : c'est un principe universel des droits humains. »

Orientation scolaire

10 - Que comptez-vous faire pour que l'orientation soit fondée sur les compétences et les aptitudes des jeunes et ne se fasse plus par défaut ?

10 - Nicolas Sarkozy : « Je veux créer un vrai service d'orientation pour que les choix des enfants et des familles soient fondés sur les goûts et les compétences des jeunes ainsi que sur une vraie connaissance des débouchés. Aucune nation ne peut se permettre de gâcher le talent de ses enfants : nous ne pouvons plus tolérer que l'orientation de nos enfants se fasse par défaut ou par ignorance. Pour que chacun puisse développer progressivement un projet personnel, je propose donc que des parcours de découverte des filières et des métiers permettent à tous les enfants dès la 5^e de prendre contact avec la réalité des professions. Je veux également qu'une information claire et précise soit donnée à toutes les familles sur les débouchés des différentes filières. Je souhaite de plus que chaque jeune se voie proposé un véritable accompagnement afin de formuler un projet professionnel qui concilie ses goûts, ses talents et la situation du marché du travail. Je propose enfin qu'il y ait une véritable mutualisation des stages : ils ne doivent plus être un puissant facteur de reproduction sociale, mais l'occasion de découvrir la diversité des métiers. »

10 - Ségolène Royal : « Il faut absolument aider les élèves à passer d'une logique de l'orientation par défaut à une logique de parcours éducatif construit. Pour cela, tout cursus à partir du collège devra comporter un ensemble de projets fondés sur des activités encadrées, autonomes ou en équipe, donnant lieu à la production d'un « livret de projet personnel d'orientation ». La création du service public d'orientation que je veux mettre en place doit permettre d'informer pleinement les jeunes sur les débouchés offerts par les différentes filières. À ce titre, je souhaite que l'importance et l'image de l'enseignement professionnel soient revalorisées. »

10 - François Bayrou : « Je ne veux plus que l'orientation se fasse par défaut, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. C'est un problème très important pour moi. »

Tout doit être mis en œuvre, dès le collège, pour que l'information circule, et pour que les métiers puissent être présentés aux élèves. Il faut que les professionnels viennent dans les établissements. Il faut former les professeurs et les parents. De l'orientation dépend l'avenir de nos enfants. »

10 - Marie-George Buffet : « Il faut changer radicalement la culture dominante qui préside à l'orientation scolaire, fondée sur le principe de la sélection par l'échec. Une orientation réussie ne saurait être que l'aboutissement d'un processus éducatif sur la base de la réussite scolaire, en lien étroit avec le développement de la personnalité de l'élève et la construction de son identité.

Il faut revaloriser les enseignements professionnels dans le service public, en y introduisant notamment une exigence de haut niveau de culture générale pour tous les élèves, quelle que soit la filière de formation ou l'orientation choisies. Cette culture générale de haut niveau pour tous, que je préconise comme mission fondamentale de l'école (et qui reste à définir), devra intégrer la dimension "culture des métiers" dès le collège.

Aucune orientation professionnalisante ne devrait être décidée avant l'entrée dans une classe de seconde de lycée.

Je propose la création d'un grand service public unifié de psychologie de l'éducation, de la formation et de l'orientation scolaire au sein de l'Éducation nationale ayant compétence pour intervenir auprès des élèves dès l'école maternelle et jusqu'à l'Université. »

10 - Dominique Voynet : « L'orientation ne pose pas de problème pour les élèves ayant de bons résultats et qui ont tous les choix. Mais l'orientation ne doit pas se borner aux notes. Chaque élève doit pouvoir construire son orientation à partir de la seconde et se renseigner, au moment de son inscription dans une filière, du taux effectif d'insertion dans un métier, un emploi, et de ce que deviennent ceux qui ont souhaités ou dû se réorienter.

Il faut multiplier les périodes d'essais (entretiens avec les professionnels, les profs d'autres filières, les stages en LP). »

10 - Olivier Besancenot : « Le problème est que dans une société de plus en plus inégalitaire, l'orientation revient souvent à faire le tri entre les élèves dont on pense qu'ils peuvent faire des études longues, et les élèves les plus pauvres, les plus en difficulté, pour lesquels il semble souvent naturel (!) de les orienter vers une sortie précoce du système scolaire. L'orientation ne doit pas entériner les inégalités qui existent dans la société.

Le corps des Copsy est aujourd'hui en voie de disparition. Ce qui n'a pu être obtenu en 2003 face à la résistance des personnels revient par la bande, par le biais de

l'abaissement drastique du nombre de postes au concours. Nous sommes opposés à la disparition de ces personnels, qui doivent au contraire être multipliés, et à la gestion de l'orientation par les chambres des métiers. »

11 - **Quels intervenants peuvent travailler avec les jeunes et leur famille pour les aider à élaborer leur projet de formation initiale ou améliorer leurs connaissances des métiers ou des champs professionnels qu'ils envisagent ?**

11 - **Nicolas Sarkozy** : « Je veux ouvrir les dispositifs d'information et d'aide à l'orientation aux professionnels : ils feront profiter nos enfants de leur connaissance des métiers et leur transmettront la passion et l'engagement qui les animent. Ces rencontres fréquentes avec les milieux professionnels sont essentielles : je suis certain qu'elles éveilleront chez nos enfants l'envie d'exercer bien des métiers et constitueront un puissant facteur de motivation pour aller le plus loin possible dans leurs études. »

11 - **Ségolène Royal** : « La création du service public d'orientation que je veux mettre en place doit permettre d'informer pleinement les jeunes sur les débouchés offerts par les différentes filières. À ce titre, je souhaite que l'importance et l'image de l'enseignement professionnel soient revalorisées. »

11 - **Marie-George Buffet** : « Les conseillers d'orientation-psychologues scolaires sont des personnels compétents pour organiser ces tâches au sein de l'équipe éducative et en collaboration avec les autres acteurs de la scolarité des élèves, notamment les parents. Mais il faut qu'ils soient plus nombreux et plus disponibles pour cette tâche, afin d'éviter que, pour "parer au plus pressé", ils ne se transforment en "orienteurs" au détriment de la dimension éducative de leur fonction, notamment en relation avec la construction identitaire de chaque élève. »

11 - **Dominique Voynet** : « Les jeunes doivent être aidés par les professeurs principaux, les conseillers d'orientation.

Il serait bénéfique que les élèves soient reçus dans les milieux professionnels, que des échanges s'établissent, mais ceux-ci sont fermés et invoquent souvent les problèmes de sécurité pour ne pas recevoir les élèves. »

11 - **Olivier Besancenot** : « Nous sommes pour des corps de métiers internes à l'Éducation Nationale ou liés aux dispositifs publics d'insertion. Mais contre toute présence des représentants patronaux. »

12 - Quelles mesures proposez-vous pour développer les passerelles à double sens entre les différents cursus d'enseignement ?

12 - Nicolas Sarkozy : « Aucune orientation ne doit être définitive : nos enfants doivent pouvoir changer de cursus car chacun peut se tromper sur sa vocation professionnelle. Pour que cela devienne possible, je souhaite renforcer les enseignements généraux dans les filières professionnelles : les élèves qui le souhaitent pourront ainsi rejoindre les cursus généraux. Mais je veux également mettre fin à une forme de censure collective qui réserve trop souvent l'enseignement professionnel ou technologique à ceux qui ne seraient pas capables de suivre les filières générales. Je trouve inacceptable que les élèves qui souhaitent rejoindre un cursus professionnel en soient souvent empêchés par le poids des *a priori*, et que ceux qui voudraient revenir dans les filières générales s'en jugent à tort trop souvent incapables. Je veux en finir avec ces gâchis : l'orientation doit se faire par choix et non par défaut et je propose qu'elle soit préparée et accompagnée largement en amont. Je souhaite ainsi que chaque filière puisse prétendre à l'excellence en accueillant des élèves qui ont choisi de l'emprunter et en créant des universités des métiers qui donneront aux filières professionnelles et technologiques un débouché de prestige, à l'image des grandes écoles pour les formations généralistes.

12 - Ségolène Royal : « Il faut mettre fin aux cloisonnements hiérarchiques entre les différents types de lycées en regroupant et en mettant en synergie les voies générale, technologique et professionnelle. »

12 - Marie-George Buffet : « L'instauration d'un programme de culture commune de haut niveau pour tous, quelle que soit la voie de formation choisie au lycée facilitera grandement les passages éventuels entre voies de formation. »

12 - Dominique Voynet : « Tout d'abord, je refuse de la sélection jusqu'à la classe de seconde. Ensuite, je propose que chacun soit pleinement informé qu'il entre dans une phase de sélection tout en étant assortie de réorientations et d'ajustements possible. Il faut également développer les classes passerelles (passage d'une filière à une autre, comme le fait depuis toujours l'enseignement agricole), le retour en formation, la formation tout au long de la vie et la VAE. »

12 - Olivier Besancenot : « Nous proposons un cursus unique polyvalent pour tous les élèves, en particulier jusqu'à la fin du collège. Même si le collège unique n'est aujourd'hui pas une réalité, toute « diversification » prétendue en fonction « des talents » (auparavant on parlait de « dons ») se ferait au détriment des classes populaires.

Nous sommes en revanche pour que les choix d'orientation au lycée n'aient jamais un caractère irréversible. »

13 - Envisagez-vous de supprimer l' « apprentissage junior » ?

13 - Nicolas Sarkozy : « Oui. Les enfants qui, pour une raison ou une autre, n'ont temporairement pas de goût pour les études générales, doivent bénéficier de cours qui leur plaisent et les maintiennent dans un processus de formation fondé sur la réussite, et non sur l'échec. Mais, s'ils ont moins de seize ans, je pense qu'il est trop tôt pour leur faire prendre définitivement ou quasi définitivement une orientation de nature professionnelle. »

13 - Ségolène Royal : « Après avoir supprimé l'apprentissage à 14 ans et le travail de nuit à 15 ans, qui font que tout serait joué à cet âge, je développerai l'apprentissage sous la responsabilité du service public. »

13 - François Bayrou : « Il faut faire très attention à l'apprentissage dès 14 ans. Est-ce un âge où l'on sait ce que l'on veut faire dans la vie ? Je crois qu'au contraire des élèves trop tôt orientés vers un métier sont des élèves qui ratent leur orientation. »

13 - Marie-George Buffet : « Oui. Ce dispositif est un scandale qui montre bien l'abandon de toute ambition éducative qui caractérise la loi Fillion et la politique du gouvernement actuel. »

13 - Dominique Voynet : « L'apprentissage junior est utilisé par le système pour ne pas s'interroger sur les différences d'apprentissage et de réussite, pour ne pas se réformer ni s'adapter aux jeunes tels qu'ils sont. Car, quand on examine les réalités sociologiques, l'apprentissage ne correspond, la plupart du temps, ni à un choix, ni ne permet à chaque élève de disposer du socle minimum, pour ne pas être parfois en situation d'analphabétisme moderne. Nous ne considérons pas qu'avoir eu le temps d'étudier Zola soit forcément un handicap pour être un bon apprenti ! Nous proposons donc la généralisation d'un apprentissage technique pour tous, au collège, pour différencier positivement les parcours scolaires et un cursus spécifique d'apprentissage à partir de la seconde. »

13 - Olivier Besancenot : « Bien entendu. C'est un choix d'élimination des publics populaires. Nous sommes pour l'abrogation immédiate de l' « apprentissage junior », scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans sanctionnée par un diplôme de type bac. »

[Enseignement professionnel](#)

14 - Depuis de nombreuses années, les responsables politiques assurent les parents de leur intention de revaloriser l'enseignement professionnel. Que comptez-vous faire concrètement pour y parvenir enfin ?

14 - **Nicolas Sarkozy** : « L'enseignement professionnel souffre de préjugés défavorables dus à une méconnaissance des métiers et des débouchés de ces filières ainsi qu'à une reconnaissance trop faible de la valeur de ces études. Je veux lutter contre cette fausse image : je souhaite que les enfants puissent découvrir régulièrement et aussi tôt que possible la richesse de chaque métier et que les familles disposent d'une information fiable sur les débouchés de toutes les filières. Je veux également que l'excellence ne soit pas réservée à l'enseignement général : je propose donc que l'enseignement professionnel ait ses grandes écoles sous la forme d'universités des métiers. Je souhaite enfin que le choix de l'enseignement professionnel ne soit plus irréversible : je veux donc renforcer le temps consacré à l'étude des disciplines générales dans les filières technologiques et professionnelles, pour que les élèves conservent la possibilité de revenir dans l'enseignement général s'ils le désirent. »

14 - **Ségolène Royal** : « Je souhaite que l'importance et l'image de l'enseignement professionnel soient revalorisées [grâce à la création du service public d'orientation.] »

14 - **François Bayrou** : « Depuis des années on veut revaloriser l'enseignement professionnel. Il faut passer aux actes. L'enseignement professionnel doit être le lieu où l'on prépare non seulement des diplômes de Bep, mais aussi des diplômes d'ingénieurs. »

14 - **Marie-George Buffet** : « Si les voies professionnelles de formation des jeunes et le travail lui-même – notamment le travail manuel – sont aujourd'hui dévalorisés, cela tient pour l'essentiel à la crise de l'emploi, aux rémunérations insuffisantes, aux conditions de travail dégradées dans de nombreux métiers, toutes choses que les élèves connaissent bien. Les difficultés de l'orientation scolaire sont liées à cette situation sociale, dont l'école n'est pas responsable, et contre laquelle elle ne peut rien.

C'est une des raisons qui me font dire qu'on ne changera pas l'école sans changer, en même temps, la société.

Mais, dans le même temps, je pense qu'on ne changera pas la société sans changer l'école.

D'où les mesures de revalorisation des voies professionnalisantes de formation que je préconise, sur la base de l'acquisition d'un haut niveau de culture générale commune à tous. »

14 - Dominique Voynet : « cf 13 : Je propose, pour compléter mon propos précédent, de prolonger les « bac pro » par des filières « LMD pro » complètes, dès la première année universitaire. »

14 - Olivier Besancenot : «La filière professionnelle ne doit plus être conçue comme une sanction de l'échec scolaire c'est-à-dire ne plus être un instrument de la sélection sociale avec un enseignement général au rabais dispensé aux futurs travailleurs manuels. Il faut proposer des alternatives à la relégation et à l'orientation par défaut. Il faut s'opposer aux filières précoces, abolir les classes de niveau déguisées, la hiérarchisation des savoirs, réaliser un véritable collège unique qui n'existe pas aujourd'hui et se donner comme objectif que l'école donne la formation la plus polyvalente possible, associant en particulier formation générale et formation technologique. Le but est que tous les élèves puissent bénéficier d'une culture commune, d'un tronc commun le plus long possible. »

15 - Envisagez-vous la constitution d'un service public d'éducation qui regrouperait les formations initiales existant aujourd'hui au sein de l'Education nationale, de l'enseignement agricole, de l'enseignement maritime, etc. ?

15 - Nicolas Sarkozy : « Le service public d'éducation et de formation est d'ores et déjà constitué des différents types d'établissements qui le mettent en œuvre. Ainsi pour l'enseignement agricole, l'article 811-1 du code rural dispose-t-il que « l'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics... constituent une composante du service public d'éducation et de formation ». Je ne veux pas doubler cette identité de vocation par une unité de structure. C'est parce qu'ils sont proches des besoins du monde agricole et maritime que ces enseignements permettent une excellente insertion professionnelle de leurs élèves. Je vois là une raison supplémentaire de faire mieux connaître les enseignements agricole et maritime dans les établissements scolaires généraux et de faciliter l'orientation vers ces filières. »

15 - Marie-George Buffet : « Cette question reste à discuter avec tous les partenaires concernés, sans a priori, pour en examiner toutes les implications éventuelles. »

15 - Dominique Voynet : « Non. Par contre on pourrait examiner ce qui fait la force et les faiblesses des uns et des autres ; par exemple la force de l'enseignement agricole en matière d'insertion et en tirer des leçons pour d'autres filières de l'éducation nationale. »

15 - Olivier Besancenot : « C'est la logique du principe d'un service public unique de l'éducation. »

16 - Pensez-vous réserver les filières courtes, type IUT ou STS, aux bacheliers technologiques et professionnels pour lesquels elles ont été créées ?

16 - **Nicolas Sarkozy** : « Oui. C'est légitime. Mais je ne veux pas non plus les cloisonner dans ces filières courtes. En développant les passerelles et en maintenant un bon niveau d'enseignement général dans ces filières, je veux au contraire permettre aux élèves qui veulent changer de filière de le faire. »

16 - **Ségolène Royal** : « Les élèves des voies technologiques et professionnelles du lycée seront prioritaires pour l'admission dans les filières technologiques supérieures (STS, IUT, licences professionnelles). »

16 - **François Bayrou** : « Les STS et les IUT doivent être des établissements où la majorité des élèves viennent des bacs technologiques et professionnels. On y parviendra par une politique contractuelle avec ces établissements. »

16 - **Marie-George Buffet** : « Non. On ne peut pas préconiser des passerelles à tous les niveaux pour rendre possibles les réorientations éventuellement souhaitables et fermer la porte à certaines des voies de formation accessibles. Le vrai problème est plutôt à trouver du côté des moyens permettant la réussite scolaire de tous, et de l'orientation choisie. »

16 - **Dominique Voynet** : « Nous proposons une réforme profonde de l'enseignement supérieur, de l'université et nous voulons laisser ouverte l'accès à toutes les filières, mais avec une vraie information sur les débouchés professionnels réels et non théoriques. Mais, un système de quotas réservés peut être envisagé pour les différents bacs, afin de laisser une préférence aux bacheliers technologiques et professionnels. »

16 - **Olivier Besancenot** : « Non. »

Les jeunes et la citoyenneté

17 - Etes-vous favorable à la reconnaissance institutionnelle des organisations lycéennes et quels moyens envisagez-vous pour favoriser l'investissement des lycéens dans leur établissement ?

17 - **Nicolas Sarkozy** : « Le nombre de jeunes qui s'engagent au service de la collectivité et des autres, et se préparent ainsi à leur vie adulte, est élevé. Je veux reconnaître cet engagement et leur donner plus de responsabilités, pas seulement au sein de leur établissement scolaire, mais en général. Je propose donc de créer un

statut de pré-majorité qui leur permettra de bénéficier, dès 16 ans, de certains droits actuellement réservés aux adultes. Ils pourront notamment créer et diriger des associations, ce qui leur fournira les moyens d'animer la vie lycéenne dans un cadre plus stimulant et plus responsabilisant. Je souhaite également valoriser le bénévolat : une année de bénévolat dans une association donnera droit, par exemple, à un stage de formation gratuit ; 20 heures par mois de bénévolat effectuées régulièrement donneront droit à 10% de points en plus aux examens. »

17 - Ségolène Royal : « L'École doit également être le lieu d'élaboration d'une culture commune qui soit fondée sur les valeurs de la République, dont la laïcité. Les élèves feront l'apprentissage de ces valeurs de façon concrète et je pense naturel d'aider les organisations lycéennes à y contribuer. »

17 - François Bayrou : « L'engagement des élèves est un apprentissage bien venu à la citoyenneté. La fonction d'élève délégué doit être valorisée, en particulier dans toutes les commissions paritaires à l'intérieur des établissements. Nous devons nous inspirer d'expériences mises en place dans un certain nombre de lycées. Je suis favorable à la reconnaissance institutionnelle des organisations lycéennes : nous devons définir leur place dans le système en concertation avec elles, et tous les autres acteurs de l'éducation. »

17 - Marie-George Buffet : « Oui: Je propose la création d'un véritable statut de "citoyen en formation" pour tous les élèves dès le collège, impliquant un certain nombre de droits, parmi lesquels le droit d'organisation et d'activité syndicale et politique, notamment au lycée. »

17 - Dominique Voynet : « Oui, je suis pour la pleine reconnaissance des organisations lycéennes. Les comités de vie lycéenne existent depuis 1989, mais ne disposent d'aucun pouvoir. Leur octroyer un budget à gérer en toute autonomie, pourrait être une expérience concrète et enrichissante. Et cette réforme ne devra pas être conduite à la va vite, sans les profs et sans les jeunes eux-mêmes, mais en concertation avec eux, car il est question de respect et de démocratie scolaire. »

17 - Olivier Besancenot : « Oui, mais ceci ne peut pas aller sans un élargissement du droit d'expression et d'organisation des lycéens, toujours remis en cause dès que l'autorité hiérarchique est mise en cause (cas des répressions pour grève lors du mouvement CPE). »

18 - Faut-il instaurer un service civique pour les jeunes ? Doit-il être obligatoire ? Et selon quelles modalités ?

18 - Nicolas Sarkozy : « Je propose d’instaurer un service civique de six mois obligatoire pour tous les jeunes. Je veux offrir à tous les jeunes la chance d’élargir leur horizon et de se mettre au service des autres dans notre pays ou à l’étranger. Je souhaite toutefois que cette formidable opportunité ne soit pas gâchée par un cadre trop rigide. Chacun pourra donc accomplir son service civique de manière souple et ouverte : ainsi ceux qui sont déjà bénévoles ou volontaires seront-ils dispensés de service civique et les jeunes qui ont des difficultés d’insertion professionnelle pourront-ils en lieu et place suivre une formation. »

18 - Ségolène Royal : « Le service civique pour tous les jeunes que je compte mettre en place pourvoira à [l’élaboration d’une culture commune –NDLR-].

Pour apprendre la civilité aux enfants, des programmes d’éducation au respect de l’autre seront élaborés afin qu’ils apprennent à gérer les conflits par la parole plutôt que par la violence.

La lutte contre les violences scolaires sera également menée en renforçant la présence des adultes dans les établissements, présence réduite dangereusement par la suppression massive d’emplois depuis cinq ans. Des surveillants seront recrutés dans les collèges et les lycées et chaque établissement sera doté d’une infirmière scolaire et d’une assistante sociale à plein temps. »

18 - François Bayrou : « Pour tous les jeunes, garçons et filles, je défends depuis 2001 l’idée d’un service civique obligatoire de six mois, temps de brassage, d’apprentissage et de service aux autres. Les jeunes ont besoin de rencontrer des jeunes d’autres milieux sociaux, de bouger, de sortir d’une société obnubilée par la seule consommation, de donner quelque chose d’eux-mêmes à la communauté. En donnant six mois à la société pour des actions civiles et humanitaires, en France, en Europe ou dans les pays en voie de développement, ils en retireront un immense bénéfice humain. Il va de soi que ces acquis pourront être pris en compte dans leur parcours de formation, qu’il s’agisse de la validation des acquis de l’expérience ou d’unités de valeurs dans le cadre des études universitaires. »

18 - Marie-George Buffet : « Je n’y suis pas opposée par principe; Un débat national est nécessaire sur cette question pour en examiner toutes les implications et les conditions de faisabilité démocratique. »

18 - Dominique Voynet : « Les Verts défendent depuis longtemps la reconnaissance des activités d’utilité sociale et collective et leur validation (points retraite, droits sociaux, équivalences pour diplômes ou concours...).
Je suis donc favorable à la mise en place d’un service civil volontaire et non obligatoire avec une pratique de la défense civile non violente. Et il est indispensable

que cet apprentissage de l'éducation à la paix et à la non violence commence à l'école et dans les quartiers.

Pendant ce service civique, les élèves plus âgés pourraient entre autres activités sociales parrainer, tutorer des élèves plus jeunes. »

18 - Olivier Besancenot : « Un tel service ne pourrait être qu'une forme d'embrigadement idéologique, nous sommes contre. »

Statut social des jeunes

19 - Envisagez-vous la création d'un statut économique et social pour les jeunes favorisant leur autonomie, notamment en matière de logement et de poursuite d'études ?

19 - Nicolas Sarkozy : « Nos jeunes doivent être traités en citoyens adultes et responsables. Je veux donc leur donner les moyens d'être autonomes en créant un contrat d'autonomie avec l'Etat, qui prendra la forme soit d'une allocation de formation pour les jeunes qui en ont besoin, soit d'un prêt à taux zéro, remboursable une fois que le jeune aura stabilisé sa situation professionnelle dans un emploi durable et correctement rémunéré. Quant aux jeunes qui recherchent un emploi, ils bénéficieront également de ce contrat d'autonomie qui leur permettra d'accéder à un programme rémunéré d'accompagnement et d'aide à la recherche d'emploi, en contrepartie d'une obligation d'être assidu et d'accepter un emploi ou une formation au terme du programme. »

19 - Ségolène Royal : « Je créerai une allocation autonomie pour les jeunes sous conditions de ressources avec un contrat pour faciliter les études et l'entrée dans la vie active. »

19 - Marie-George Buffet : « Je propose pour tous les élèves et étudiants dès leur majorité civile la mise en œuvre d'un dispositif de nouveaux droits garantissant leur accès à l'autonomie: droit au revenu, au logement, au transport, à la santé, à la culture et aux loisirs. Ces droits seraient garantis par des services publics démocratisés dans lesquels des représentants d'associations représentatives des jeunes auraient toute leur place.

Le droit au revenu serait assuré par une allocation de formation individualisée dont le montant tiendrait compte de la situation réelle de l'étudiant. »

19 - Dominique Voynet : « Pour moi, la priorité ce sont les jeunes pour qui le revenu des parents les empêche de poursuivre leurs études, alors que leurs résultats scolaires le leur permettraient. J'envisage donc de prioriser des bourses conséquentes

pour eux, pouvant aller jusqu'à des engagements comme avec les ipes (bourse pour étude correspondant presque à un salaire).

Je veux aussi créer une allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, afin que l'étudiant puisse être indépendant par rapport aux revenus de sa famille et pour mettre fin au scandale des cent mille étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté. »

19 - Olivier Besancenot : « Nous sommes favorables à un revenu d'autonomie pour les jeunes en formation à hauteur de 700 euros. »

20 - Comment faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ?

20 - Nicolas Sarkozy : « Nous ne pouvons pas continuer à trahir la confiance de nos enfants et à gâcher leurs efforts en les laissant s'engager dans des études qui ne débouchent pas sur un emploi. Je veux que chaque bachelier puisse accéder à l'enseignement supérieur, mais aussi que l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants soit un objectif prioritaire pour tous nos établissements d'enseignement supérieur. Dans le cadre d'un statut de réelle autonomie que je proposerai aux universités volontaires, les financements de l'enseignement supérieur prendront en compte les résultats en matière d'insertion professionnelle des établissements et des filières. Je souhaite également développer les formations pluridisciplinaires adaptées aux besoins du marché du travail. Je veux enfin que nos enfants puissent faire des choix d'orientation judicieux : chaque élève devra être informé durant l'année de terminale des débouchés professionnels réels de la filière qu'il convoite et de l'adéquation de sa formation avec les exigences des enseignements qu'il entend suivre. Je suis décidé à ce que nous en finissions avec les talents gâchés dans le supérieur, faute d'une bonne orientation et d'une bonne évaluation des besoins de la société et du marché du travail.

Je suis aussi convaincu qu'avoir déjà une expérience professionnelle est également une aide pour trouver un emploi. C'est pourquoi je veux encourager les étudiants qui le souhaitent à travailler au cours de leurs études : je propose que les bourses des étudiants qui travaillent ne soient pas diminuées, mais au contraire augmentées et que les revenus du travail des étudiants soient défiscalisés. Des emplois adaptés au travail étudiant seront créés, notamment dans les universités. »

20 - François Bayrou : « Le plus grand défi en matière d'emploi est celui de l'emploi des jeunes, en particulier des jeunes sans diplôme. Ce n'est pas une politique de précarité qui les aidera à entrer dans l'emploi, mais une politique de formation. Nous devons différencier la formation académique et générale, nécessaire pour tous, de la formation à un métier. Je propose d'associer premier contrat de travail et formation

professionnelle, la collectivité prenant en charge la part du salaire consacrée à la formation du jeune débutant.

Cette première année de travail doit être assortie d'un tutorat assez proche, assez exigeant pour assurer la qualité de l'insertion professionnelle du jeune.

Beaucoup de jeunes connaissent des difficultés matérielles qui les empêchent de suivre des études longues. La première question est celle du logement étudiant : la première réponse, urgente, est la construction de nouveaux logements. On doit aussi faciliter la location dans le parc privé, par exemple en supprimant les cautions, et en les remplaçant par un système d'assurance mutuelle. Il y a aussi la question des bourses : il faut remettre à plat le système, pour le simplifier, et vérifier que les bourses vont bien à ceux qui en ont le plus besoin. »

20 - Marie-George Buffet : « L'insertion sociale est progressive et se réalise déjà par l'accès effectif des jeunes aux droits que je viens d'énoncer. Qui devront se prolonger, éventuellement sous d'autres formes, au moment de l'insertion du jeune dans la vie professionnelle. Elle dépend d'autre part, de fait, des conditions d'accès à l'emploi, au salaire et au logement permettant, le cas échéant, de fonder une famille. La lutte contre la précarité de l'emploi, notamment, doit être développée, ce qui implique l'abrogation, par exemple, de toute formule de type CPE ou CNE. »

20 - Dominique Voynet : « Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, c'est en premier lieu ouvrir l'école sur la vie. L'école sanctuaire est un non sens : il faut au contraire qu'elle soit une porte d'accès critique et de qualité à la masse des activités qui sollicitent nos jeunes dans leur vie : entreprises, technologies de l'information, arts, sports, mobilités nouvelles, Europe, sud, écologie, nouveaux métiers. L'établissement doit être au carrefour de ce qui mobilise l'imaginaire, l'envie de faire et de se dépasser.

De façon concrète, je veux aussi pouvoir offrir un premier emploi, soit dans le public, ce qui ne dépendra que de ma volonté politique si je suis élue, soit dans le privé, ce qui demandera des incitations, comme par exemple un programme de partenariat, des conférences pour l'emploi des jeunes, et la volonté des entreprises !

Le diplôme par alternance est une voie déjà engagée qu'il faut renforcer, car il facilite l'insertion dans le monde du travail. »

20 - Olivier Besancenot : « L'information sur les places disponibles doit être assurée. Mais la situation des jeunes ne s'améliorera vraiment que si le chômage baisse dans son ensemble. Nous sommes contre toute loi spécifique rendant les jeunes moins protégés face au patronat (type CPE). »

Améliorer le système éducatif

Gratuité

21 - Quelles décisions concrètes prendrez-vous pour que la gratuité soit effective au sein du service public d'éducation, en France et à l'étranger pour les ressortissants français ?

21 - Nicolas Sarkozy : « Il ne suffit pas que la scolarité soit gratuite, il faut encore qu'elle offre à chaque enfant tout ce qui est nécessaire pour réussir. Je veux donc que toutes les familles, notamment les plus modestes, aient accès au soutien scolaire individualisé et aux devoirs encadrés que seules certaines familles peuvent aujourd'hui se permettre. Je souhaite également que le cadre scolaire permette à tous les enfants d'avoir accès à la culture, au sport, aux voyages linguistiques. S'agissant des enfants français scolarisés à l'étranger, je sais que la part laissée à la charge des familles n'a cessé d'augmenter au cours des années récentes. J'ouvrirai ce dossier si je suis élu président de la République. »

21 - Marie-George Buffet : « L'effectivité du principe de gratuité scolaire – pourtant inscrit dans la Constitution – est un leurre qui ne trompe personne. Je propose donc la mise en œuvre de toute une série de mesures visant à sa réalisation, quels que soient l'âge de l'élève concerné, la voie et le niveau d'études concerné, la localisation territoriale, les ressources des familles, les moyens dont disposent les collectivités territoriales: revalorisation et extension des bourses, gratuité des transports, des fournitures scolaires, de la restauration scolaire, des fournitures et équipements spécialisés obligatoires, de la participation aux sorties pédagogiques...

Le Fonds national de lutte contre les inégalités que je propose devra prendre en charge cette politique financée, pour l'essentiel, par le budget de l'État. »

21 - Dominique Voynet : « Il faut conserver la gratuité actuelle, même si elle n'est pas complète, et surtout agir pour qu'aucun enfant qui peut, par ses résultats scolaire s'engager dans une formation longue, n'en soit empêché parce qu'il n'en aurait pas les moyens. Cette gratuité est d'ailleurs différemment assurée, selon le dynamisme des équipes éducatives et l'effort consenti par les collectivités locales, permettant aux parents d'être plus ou moins sollicités.

L'éloignement géographique aggrave également les inégalités. Seul un partenariat efficace entre les villes, l'Etat (CAF, DDJS, DRAC, EN ...) pourra aboutir à dispenser les familles de contributions multiples. »

21 - Olivier Besancenot : « Étendre jusqu'à la fin du lycée la gratuité des livres et matériels scolaires, rendre gratuits les cantines et les transports scolaires. »

22 - Quelles aides financières directes et indirectes envisagez-vous d'accorder aux familles ayant des enfants scolarisés ?

22 - Nicolas Sarkozy : « Je veux développer les aides destinées à la garde du jeune enfant. Mais l'existence d'aides financières ne doit pas contraindre les familles à choisir un mode de garde particulier : c'est aux familles et non à la collectivité d'en décider. Je souhaite donc réorienter vers les familles l'ensemble des aides publiques destinées à la garde des jeunes enfants pour que chaque foyer puisse, sans qu'aucune famille n'y perde au change financièrement, choisir le mode de garde qui lui convient.

Je crois aussi que nous aidons aujourd'hui trop peu les familles qui font de gros sacrifices pour que leurs enfants poursuivent des études supérieures. Je veux rendre plus accessibles les bourses pour les étudiants. Je propose que les procédures d'attribution soient simplifiées : il ne doit y avoir qu'un seul dossier, dématérialisé, pour toutes les demandes de bourse et d'aides, et ce dossier doit suivre l'étudiant tout au long de ses études. Je souhaite que les bourses soient versées dès le premier jour de la rentrée et que les enfants des classes moyennes puissent eux aussi en bénéficier. Je compte multiplier les bourses au mérite.

Je ferai par ailleurs prochainement des propositions relatives aux allocations familiales. Un certain nombre de questions taboues doivent être soulevées, en particulier le coût de l'enfant qui augmente avec l'âge et la revalorisation des allocations familiales en fonction du coût réel de la vie. »

22 - Ségolène Royal : « L'allocation de rentrée scolaire sera doublée et versée aux familles en deux fois. »

22 - François Bayrou : « La gratuité doit évidemment être la règle. Certaines mesures initiées depuis une dizaine d'années par certains conseils généraux et régionaux, en particulier pour la gratuité des livres et des fournitures, doivent être généralisées. »

22 - Marie-George Buffet : « Je propose que l'allocation de rentrée scolaire soit modulée en fonction du niveau de la scolarité. Je me prononce par ailleurs, en matière de politique familiale, pour que l'allocation soit versée dès le premier enfant et indexée sur l'évolution des salaires et, en cas de défaillance du versement de la pension alimentaire d'un des parents, pour le versement par la C.A.F. d'une allocation au parent qui élève seul son enfant en fonction de ses revenus. »

22 - Dominique Voynet : « L'aide attribuée sera prioritairement ciblée vers l'enfant (gratuité ou tarifs réduits / cantine, étude, soutien, activités péri-scolaires ...) selon le quotient familial, et les situations particulières. »

22 - Olivier Besancenot : « Nous sommes pour un principe, général d'augmentation des aides communes, publiques, accessibles à tous. Nous sommes parallèlement pour des aides spécifiques pour les familles en difficulté. »

Décentralisation et déconcentration

23 - Que comptez-vous faire en matière de décentralisation dans le domaine de l'éducation ?

23 - Nicolas Sarkozy : « La décentralisation est une chance et une nécessité quand elle ne débouche pas sur des complexités inutiles. C'est pourquoi je veux expérimenter le transfert aux départements des compétences exercées par les régions sur les lycées : ainsi réunira-t-on entre les mains d'un seul acteur public l'ensemble des compétences locales sur les établissements du second degré. Les régions pourraient s'investir pour leur part dans le financement de campus universitaires.

Je veux aussi offrir aux collectivités et aux enseignants volontaires la possibilité d'expérimenter une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les communes : l'Etat serait en charge de « l'Ecole du savoir » et les communes de « l'Ecole de la vie ». La première se concentrerait sur la transmission des savoirs fondamentaux alors que la seconde exploiterait toutes les ressources de proximité pour éduquer à la citoyenneté, permettre un véritable éveil à la culture et à la vie artistique, donner au sport en milieu scolaire toute son importance, permettre la découverte des métiers... »

23 - Ségolène Royal : « En matière de décentralisation, vous connaissez l'importance que je porte à ce que les collectivités locales puissent contribuer par leur proximité à une meilleure prise en compte des besoins éducatifs des territoires et des personnes. Une meilleure répartition des compétences entre l'Etat, garant de l'égalité entre les citoyens et les territoires, et les collectivités, devra résulter d'une vaste concertation avec les élus, qui aboutisse à un partage des rôles rationalisé et précisé dans l'intérêt des populations et des personnes. »

23 - François Bayrou : « L'éducation en France demeure nationale. Je me tiens à ce principe. »

23 - Marie-George Buffet : « Dans une situation marquée tant par de très grandes inégalités de moyens entre collectivités territoriales, par les différences d'orientation politiques et idéologiques des édiles locaux et par l'existence de groupes de pression économiques, politiques et idéologiques très puissants, que par l'affaiblissement au plan législatif des compétences de l'État en tant que garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens, la deuxième étape de décentralisation menée sous l'impulsion du gouvernement Raffarin n'a fait qu'aggraver les inégalités entre territoires et entre citoyens, en particulier pour tout ce qui concerne le domaine scolaire. Des concertations devront être engagées avec les organisations représentatives concernées (syndicats, parents, associations de spécialistes, d'usagers ...) pour examiner les problèmes posés cas par cas. »

23 - Dominique Voynet : « Bien sûr, il faut poursuivre le processus de décentralisation avec concertation et maintien du caractère national des programmes. En particulier, je veux créer un « service public communal ou intercommunal de l'Enfance.

Cette innovation institutionnelle donnerait de la cohérence à toutes les politiques menées à destination de l'enfance dans le cadre communal (et éventuellement intercommunal dans le cadre d'un regroupement d'écoles). Le maire (ou un adjoint) présiderait cet établissement public où siègeraient des représentants élus de parents, d'enseignants (dans le cadre communal et non scolaire), de personnels municipaux (écoles de musique, ATSEM, etc.) et des personnes qualifiées. Cet établissement ne supprimerait pas le conseil d'école. Il permettrait de penser globalement le temps de l'enfant, l'utilisation et la construction des locaux (scolaires ou non), les secteurs scolaires, les transports, la cantine, etc. Il permettrait des partenariats intelligents (par exemple les liens entre écoles maternelles et maisons de retraites). Il s'agirait donc d'un partenariat institué qui aurait vocation à remplacer les contrats éducatifs locaux pour l'enfance et la petite enfance.

La question lancinante des rythmes scolaires trouverait une part de ses solutions dans des échanges réfléchis et transparents entre des partenaires qui interviennent auprès des enfants. »

23 - Olivier Besancenot : « Retour dans la fonction publique d'Etat de tous les personnels décentralisés en 2003. Aucune mesure de décentralisation sans qu'une réelle péréquation soit mise en place qui permette l'égalité entre les départements et régions, sans que soit garantie la définition des programmes et des statuts dans un cadre national et sans que soit empêché le passage au privé de toutes les compétences liées au service public d'éducation (restauration, nettoyage, maintenance informatique ...) »

24 - Vous engagez-vous à renforcer l'autonomie des établissements du second degré ?

24 - Nicolas Sarkozy : « C'est pour moi une priorité absolue. Nous ne pouvons pas accepter que nos écoles n'aient pas les moyens de développer un véritable projet d'établissement avec la liberté budgétaire qui l'accompagne. Cela permet certes de conserver une homogénéité de façade. Mais, dans les faits, cela bénéficie aux collèges et aux lycées qui ne connaissent pas de difficultés et cela nuit aux établissements confrontés aux défis les plus rudes. Je suis bien évidemment attaché à ce que la scolarité de nos enfants soit organisée par des principes nationaux forts. Mais, s'agissant des moyens d'y parvenir, je pense que plusieurs solutions pédagogiques sont possibles et que les établissements sont le mieux à même d'identifier les bonnes solutions.

Je veux donc faire de l'autonomie renforcée des établissements scolaires la clef de voûte d'une école plus proche des besoins des enfants, qui reconnaisse toutes les formes d'intelligence et permette à tous les enfants d'avoir confiance en eux et de réussir. Concrètement, à la rentrée 2007, chaque établissement pourra consacrer 20% de son budget aux actions concrètes de son choix. Elles permettront de donner vie à son projet pédagogique. Certains établissements choisiront de privilégier la culture, d'autres les langues, le sport ou les mathématiques, que sais-je encore. Parallèlement, et en contrepartie, les parents devront avoir le choix de l'école qui correspond le mieux à l'intelligence de leurs enfants. De même, une évaluation approfondie et indépendante permettra de garantir que chaque établissement assure la réussite des enfants qui lui sont confiés. »

24 - François Bayrou : « Il y a dans le mot « autonomie » beaucoup de sens et de réalités différentes. Je suis favorable au droit à l'expérimentation. De même, il faut donner à chaque établissement des marges de manœuvre financières, qu'il puisse utiliser comme il l'entend, pour mettre en œuvre le projet pédagogique que son conseil d'administration a voté. Mais en terme de recrutement, de programme scolaire, de diplôme, la politique éducative doit rester nationale. »

24 - Marie-George Buffet : « Dans le contexte actuel, renforcer et élargir l'autonomie des établissements reviendrait à favoriser le développement d'un "caractère propre" de chaque établissement au niveau pédagogique et, du coup, de la concurrence entre établissements avec, à la clé, la fin de la sectorisation scolaire.

A l'opposé de cette démarche, je propose une démocratisation de la gestion et du fonctionnement du service public permettant une réelle capacité d'initiative des équipes éducatives et pédagogiques pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions de réussite les objectifs et programmes nationaux d'enseignement et d'éducation. »

24 - Dominique Voynet : « Oui »

24 - Olivier Besancenot : « Non. Elle entraînerait une concurrence entre les établissements qui n'est pas souhaitable. Dans les conditions actuelles, elle reviendrait à introduire des intérêts locaux et privés dans la gestion des établissements, une remise en cause du caractère unique des statuts des personnels, et un renforcement de la logique contractuelle introduite par la LOLF. »

25 - Prévoyez-vous d'instaurer un statut juridique et administratif pour l'école primaire ?

25 - Nicolas Sarkozy : « L'urgence, c'est de faire des directeurs d'école primaire de vrais chefs d'établissement. »

25 - Marie-George Buffet : « Non. Les projets du gouvernement allant dans ce sens, notamment le projet de création d'EPEP me semblent extrêmement dangereux car ils ouvriraient la porte à toutes les dérives, notamment en matière de carte scolaire et d'alignement du service public sur le mode de fonctionnement du privé. »

25 - Dominique Voynet : « Oui, mais assorti de moyens administratifs et de gestion (secrétariat...) adaptés à ce statut.

Pour les questions 24 et 25, je propose également un nouveau recrutement et une nouvelle formation de chefs d'établissements avec un élargissement de leur domaine de compétence hors notation des enseignants. Les responsabilités nouvelles des établissements ou, pour le primaire, de regroupements d'établissements appellent une professionnalisation nouvelles (relation avec les collectivités, parfois la justice et la police, etc, des emplois du temps nouveau avec renforcement de la vie scolaire...) qui ne peuvent se confondre avec l'acte d'enseigner. Il faut donc une clarification des missions des uns et des autres. »

25 - Olivier Besancenot : « Non, nous sommes favorables au maintien du statut actuel avec un renforcement des moyens de décharges pour les directrices et directeurs. »

26 - Quel est votre plan d'action pour le service public d'éducation dans les DOM ?

26 - Nicolas Sarkozy : « Les familles d'outre-mer doivent avoir accès au service public de l'éducation dans les mêmes conditions que celles de métropole. C'est une exigence à laquelle nous n'avons pas le droit de nous dérober. Je propose donc de renforcer l'offre éducative dans les DOM et en particulier l'enseignement

professionnel qui y est encore trop peu développé : c'est pourtant un maillon essentiel dans la transition de l'éducation à l'emploi. Je souhaite également renforcer les universités ultramarines pour en accroître le rayonnement. Mais il nous faut aussi permettre à tous les jeunes étudiants d'outre-mer de suivre leurs études ou d'occuper un premier emploi aussi bien en métropole qu'à l'étranger. »

26 - Marie-George Buffet : « Une mise à niveau du service public d'éducation avec la métropole, en prenant en compte les difficultés spécifiques par l'attribution de moyens supplémentaires. »

26 - Dominique Voynet : « Dans les DOM, c'est le caractère national qui doit s'appliquer pour tout ce qui relève des programmes et prise en compte spécifique locale pour tout le reste. »

26 - Olivier Besancenot : « Assurer la réalisation du principe d'égalité de dotation et de moyens. »

27 - Que comptez-vous faire pour maintenir le service public d'éducation dans le monde rural ?

27 - Nicolas Sarkozy : « La République se doit de maintenir l'accès aux services publics dans tous les territoires. Mais il serait inacceptable que cela se fasse au détriment des besoins croissants des zones urbaines et périurbaines qui ont, elles aussi, droit à toute notre attention. Pour concilier ces deux exigences, je propose d'aborder la question du maintien des services publics en milieu rural de manière globale. Si l'on raisonne service public par service public, ce seront toujours les mêmes territoires qui verront fermer un à un les établissements. Ce serait injuste. Ma démarche sera donc guidée par deux principes. Premier principe : aucun service public ne peut être fermé si cela ne s'accompagne pas d'une offre de qualité supérieure. Par exemple, je crois que les familles peuvent accepter le regroupement de plusieurs écoles dans un seul bourg si, dans le même temps, les enfants sont pris en charge plus longtemps et que les femmes peuvent ainsi travailler. De même, le regroupement de certains collèges est acceptable s'il s'accompagne de la création d'un véritable internat proposant un accompagnement pédagogique réel. Deuxième principe : les zones les plus fragiles doivent faire l'objet d'une discrimination positive territoriale assumée. Dans les zones très isolées de notre pays, les pouvoirs publics se doivent de permettre l'accès des usagers aux services publics dans les mêmes conditions que dans les zones les plus peuplées. Même peu fréquentés, les établissements doivent donc y être maintenus. »

27 - Ségolène Royal : « Nous diversifierons et enrichirons l'offre de formation dans les écoles et établissements situés [...dans les quartiers populaires et...] en zone

rurale isolée avec la création de pôles d'excellence. Mon objectif, en l'occurrence, est de parvenir à une qualité équivalente de l'offre d'éducation sur tout le territoire. »

27 - François Bayrou : « Une école qui ferme, c'est un village qui meurt. La garantie pluriannuelle des moyens et des postes est une nécessité justement pour le monde rural, qui souffre gravement de suppression de postes et de classes d'une année sur l'autre. »

27 - Marie-George Buffet : « Il faut préserver l'existence des établissements ruraux, y compris à faibles effectifs, dans une démarche de développement de caractère interculturel impliquant une ouverture vers l'extérieur, via des échanges et des partenariats avec les divers milieux urbains aux niveaux régional, national et européen. »

27 - Dominique Voynet : « Les services publics sont des éléments structurants de la vie rurale et, par conséquent, ne doivent pas obéir à des logiques purement rentables. Pour le premier degré, je veux maintenir des écoles jusqu'à un certain nombre d'élèves, sinon, le regroupement intercommunal doit être aménagé. Pour le second degré, dans l'attente d'un réaménagement du territoire, impliquant une relocalisation de l'habitat et de l'emploi, certains petits établissements devront être fermés, ou mis en réseau, avec un recours éventuel à l'internat. Une réflexion d'ensemble pour l'environnement éducatif pourrait se construire sur la base d'une déclinaison de la loi « Voynet » sur les Pays. »

27 - Olivier Besancenot : « Le principe du service public conduit à maintenir les possibilités de scolarisation au plus proche des populations, même dans des zones où la population baisse momentanément. »

28 - Que comptez-vous faire pour maintenir le service public d'éducation à l'étranger ?

28 - Nicolas Sarkozy : « Comme je vous l'ai dit, je suis conscient que la question du financement de ces établissements est un dossier à ouvrir avec tous les acteurs concernés. Je veux également dire que la présence d'établissements scolaires français à l'étranger est essentielle pour notre pays : pour nos compatriotes qui font gagner la France à l'étranger, mais aussi pour la diffusion et le rayonnement de notre langue et de notre culture. Il faut veiller à ce que l'implantation de tels établissements tienne compte de l'évolution des zones d'activité dans le monde (je pense par exemple à la Chine ou à l'Inde). »

28 - Marie-George Buffet : « Cette question présuppose une volonté de préservation de la diversité culturelle en Europe et dans le monde, et de la diffusion de la langue française, des valeurs et de la culture dont elle est porteuse dans une saine confrontation avec d'autres langues, d'autres cultures, expressions de la richesse humaine. Le développement d'établissements d'enseignement français dans un maximum de grandes capitales est une composante essentielle de cette politique. »

28 - Dominique Voynet : « Pour prendre une décision, il me paraît indispensable de commencer par faire un audit sur le rapport coût/investissement de la représentation de la France à l'étranger. »

28 - Olivier Besancenot : « Accorder des moyens supplémentaires, notamment en personnels. »

Mixité sociale

29 - Voulez-vous maintenir le principe de la sectorisation ?

29 - Nicolas Sarkozy : « Je veux supprimer progressivement une carte scolaire qui renforce les inégalités qu'elle devait combattre. Des dérogations multiples permettent aux familles qui ont les moyens ou les relations de ne pas inscrire leur enfant dans les établissements qui n'ont pas bonne réputation. C'est injuste. Accorder de manière plus stricte et plus transparente les dérogations n'y changerait rien. D'abord parce que ce sont toujours les familles les plus aisées et les mieux informées qui connaîtraient les règles et qui sauraient s'en servir. Ensuite parce que nul ne sait comment distinguer en pratique les demandes de dérogations justifiées de celles qui ne le sont pas : qui aurait le droit de demander telle option rare et qui ne l'aurait pas ? Enfin, parce qu'il resterait toujours la possibilité pour les familles qui en auraient les moyens de choisir leur logement en fonction des établissements qu'elles désirent obtenir ou éviter, ou encore de recourir à l'inscription dans le privé. Cela ne ferait donc qu'accentuer la sélection par l'argent et par les relations. Je suis donc convaincu qu'il est contre-productif de conserver le principe de la sectorisation si l'on veut atteindre l'objectif de mixité sociale. Je préfère pour ma part essayer d'atteindre réellement cet objectif plutôt que de me satisfaire de la conservation d'une carte scolaire qui ne marche pas. J'ajoute, parce que j'y crois profondément, que la possibilité de choisir l'école de son enfant est à mes yeux une liberté fondamentale.

Je crois qu'il faut donc s'attaquer à la racine du problème : il y a aujourd'hui des écoles dans lesquelles des parents ne veulent pas scolariser leurs enfants. Qui peut honnêtement reprocher à ces parents d'être soucieux de l'avenir de leurs enfants ? Nous devons donc avoir une ambition collective : qu'il n'y ait plus d'écoles où des parents puissent avoir peur d'inscrire leurs enfants.

Pour cela, je propose une double réforme : l'assouplissement, puis la suppression de la carte scolaire, mais aussi l'autonomie des établissements. Concrètement, dès la rentrée 2007, chaque établissement scolaire pourra recruter 20% de ses effectifs en dehors de son secteur. Ce seuil sera ensuite élevé progressivement. Les parents seront libres de choisir l'école de leurs enfants, mais les établissements seront tenus de respecter une mixité dans la composition géographique et sociale de leurs effectifs. L'obligation de mixité demeurera donc, simplement elle pèsera sur les établissements, non pas sur les familles. Parallèlement, les établissements auront la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques d'établissement et ceux qui ont des difficultés verront leurs moyens considérablement renforcés. Il n'y aura pas de sélection par l'argent, ni par le niveau. L'objectif est que tous les établissements atteignent l'excellence et que les parents puissent choisir l'école de leurs enfants en fonction du projet mis en œuvre. Dans tous les pays qui ont supprimé la carte scolaire, c'est-à-dire notamment dans tous les pays d'Europe, c'est ce qui s'est passé. »

29 – Ségolène Royal : « A l'issue d'une concertation que je souhaite conduire avec tous les acteurs concernés, la carte scolaire sera révisée pour supprimer les ghettos scolaires et assurer la mixité sociale. Les gros collèges, comme je l'ai annoncé à Villepinte, seront divisés pour qu'aucun collègue ne dépasse six cents élèves. »

29 - François Bayrou : « Si on supprime la carte scolaire, on renforce la ghétthoïsation de certains établissements. Et il y aurait des problèmes insolubles : qu'est-ce qu'on fait s'il y a cinq fois plus d'inscription dans le collège et le lycée de centre-ville qu'il n'y a de place disponible ? A qui donne-t-on la priorité?

La carte scolaire, ce n'est pas une obligation pour les familles, c'est d'abord une obligation pour l'État. C'est l'obligation d'offrir les mêmes chances à tous les élèves, quel que soit l'établissement où ils sont scolarisés. L'égalité des chances, c'est le chantier qui est devant nous : c'est pourquoi je propose d'instaurer des parcours d'excellence dans chaque établissement, ainsi que de permettre à un même pourcentage d'élèves, dans tous les établissements de France, d'accéder aux classes prépas. »

29 - Marie-George Buffet : « Oui. C'est la garantie de l'égalité de traitement de tous les citoyens. Mais il faut, dans le même temps, développer une politique urbaine et territoriale visant à une réelle mixité sociale, et le renforcement de l'éducation prioritaire (voir plus haut).

Dans ce cadre, il faut une politique et des moyens spécifiques visant à faire de chaque établissement situé en zone où se cumulent les difficultés un "établissement d'excellence", seul moyen qui permettrait d'éviter la tentation du contournement de la carte scolaire par certaines familles et la formation des ghettos scolaires. »

29 - Dominique Voynet : « En l'état le système actuel n'est pas seulement imparfait, il est hypocrite ; il défend ce qu'il ne fait pas. Nous sommes contre le système des dérogations réservé à quelques uns qui est un des outils de « l'évitement de la mixité sociale », comme le montrent les travaux d'Eric Maurin.

On peut toujours chercher des solutions techniques ou administratives, tant qu'il y aura des écoles dans lesquelles le niveau national n'est plus de fait la référence à atteindre, alors les familles les plus aisées fuiront ces écoles. Il faut donc retrouver un niveau satisfaisant dans toutes les écoles de ce pays en distribuant inégalement les moyens scolaires sur le territoire. La carte scolaire redeviendra alors ce quelle devrait être une simple technique de gestion.

En plus du maintien de la carte scolaire, je veux la renforcer pour assurer une réelle mixité sociale en l'étendant au secteur privé. »

29 - Olivier Besancenot : « Abandonner le principe de la carte scolaire c'est confirmer officiellement une des discriminations les plus graves. D'ailleurs dans de vastes zones rurales ou de villes moyennes, elle ne pose guère de problème. Mais on ne doit pas se voiler la face, le principe correspond de moins en moins aux réalités dans les plus grandes villes. Il ne sert à rien de culpabiliser les parents individuellement mais il faut se donner les moyens de maintenir le principe en créant les conditions sociales matérielles et pédagogiques qui le rendent possible. Sinon la mise en concurrence généralisée des établissements (déjà bien avancée) détruira jusqu'à l'idée de l'éducation comme bien commun.

La première question, décisive, est hors l'école. S'il n'y a pas de mixité sociale dans la zone, il ne peut pas y en avoir dans l'école. De la même manière que les éléments qui le peuvent quittent le quartier, ils quitteront son école. C'est le point majeur, la solution de fond. »

30 - Quelle place, quels financements et quelles obligations pour les établissements privés ?

30 - Nicolas Sarkozy : « Je suis attaché aux grands équilibres issus de la loi Debré de 1959 et des accords de 1984. Depuis cette date, nous avons la paix scolaire dans notre pays. C'est un bien précieux. Je ne souhaite à aucun prix risquer de le mettre en péril. Cela étant, je veux dire les choses clairement.

D'une part, si l'enseignement public a ses spécificités et assure une mission essentielle au service de la Nation, nous y sommes tous, enseignants, parents d'élèves, responsables politiques, très attachés, l'enseignement sous contrat a également su répondre à certaines demandes des familles qui n'étaient pas ou pas suffisamment prises en compte dans les établissements publics. Je pense au suivi individuel des élèves, à la relation entre les équipes éducatives et les familles, à l'existence d'un véritable projet d'établissement. Sur tous ces points, je pense que

l'enseignement public devrait parfois s'inspirer des méthodes de l'enseignement sous contrat, sans trahir bien sûr ses propres fondamentaux. Je sais d'ailleurs que c'est l'état d'esprit de l'immense majorité des enseignants de l'enseignement public, auxquels je veux manifester de nouveau, à l'occasion de ce questionnaire, toute ma reconnaissance et toute ma considération pour la passion et l'engagement qui sont les leurs au service de la mission éducative, qui est peut être la plus fondamentale de toutes pour l'avenir d'une grande nation comme la France.

D'autre part, la répartition des effectifs entre l'enseignement public et l'enseignement sous contrat est bonne si on la considère sur un plan national, compte tenu des traditions historiques de notre pays et de la place éminente qu'y tient l'enseignement public depuis la troisième République comme pilier de l'égalité des chances et facteur de cohésion nationale. Pour autant, cette répartition ne doit pas conduire à des rigidités locales. Il y a des régions ou des quartiers, dans lesquels des familles qui le voudraient n'ont pas accès à l'enseignement sous contrat, tandis qu'il existe d'autres zones au sein desquelles, au contraire, il y a une offre importante d'établissements sous contrat qui parfois excède la demande. Sans toucher aux grands équilibres nationaux, je souhaite que l'on puisse faire preuve de plus de souplesse et de plus de pragmatisme dans la répartition locale des moyens, pour que toutes les familles qui le souhaitent puissent avoir accès à l'enseignement sous contrat, en particulier dans les milieux défavorisés où l'école sous contrat apporte des solutions pédagogiques qui peuvent parfois aider des enfants à s'en sortir. Notre seule priorité doit être de donner à tous les enfants leur chance, et pour cela il faut le faire sans dogmatisme et sans *a priori*. »

30 - François Bayrou : « Les établissements privés ont les devoirs de tous les établissements scolaires, et leur enseignement doit être contrôlé par l'Etat. Les principes de leur financement sont maintenant bien établis. »

30 - Marie-George Buffet : « Le maintien d'établissements d'enseignement privés financés pour l'essentiel sur fonds publics menace, à terme, la survie de l'école publique et laïque. Je me prononce pour l'intégration – naturellement de façon progressive et négociée – des établissements sous contrat dans le service public d'Éducation nationale. »

30 - Dominique Voynet : « Les financements doivent être limités aux dépenses de fonctionnement (hors activités périscolaires). Je veux rappeler la non obligation de financement d'une école hors commune de résidence, en cas d'existence de structures publiques suffisantes dans la commune de résidence. »

30 - Olivier Besancenot : « Fin du dualisme scolaire, suppression du financement par les fonds publics de l'école privée, nationalisation laïque de l'enseignement privé, confessionnel, patronal. »

31 - Comment favoriser l'accès à la culture de tous les enfants ?

31 - Nicolas Sarkozy : « Je veux permettre à tous les enfants d'accéder à la culture. Ce doit être une priorité de notre école car c'est un des domaines où les injustices sont les plus fortes : toutes les familles ne sont pas égales face à la culture. Je veux donc que l'enseignement culturel et artistique occupe plus de place et soit plus exigeant. Concrètement, je pense d'abord que la dimension culturelle des enseignements fondamentaux doit être davantage mise en valeur. Je pense à la lecture, aux lettres, à l'histoire, aux sciences. Je propose ensuite de développer l'enseignement artistique et de mettre en place un enseignement d'histoire de l'art. Dans le cadre de l'autonomie des établissements scolaires, je souhaite que beaucoup d'établissements puissent placer l'enseignement artistique au cœur de leur projet. Je profite de cette question pour dire qu'il pourra en être de même pour le sport, afin que chaque famille qui le souhaite puisse faire bénéficier son enfant d'un mi-temps sportif ou culturel. Enfin, il est fondamental que les établissements les plus en difficulté puissent organiser eux aussi des sorties culturelles avec les enfants. Aujourd'hui ce n'est pas possible parce que les sorties sont payantes et que les familles n'ont pas les moyens. »

31 - François Bayrou : « L'accès à la culture commence à l'école. Je suis pour un enseignement artistique au primaire, au collège et au lycée, et pas seulement en série L. Il faut aussi encourager la venue d'artistes dans les établissements scolaires, d'intermittents, de musiciens, de comédiens, d'acteurs, quand ils sont entre deux tournages, deux spectacles. »

31 - Marie-George Buffet : « En développant une conception de l'école comme institution dont l'objectif prioritaire est de permettre à tous les jeunes d'accéder à une culture commune de haut niveau et en multipliant des activités culturelles complémentaires à l'enseignement proprement dit dans le cadre du service public de l'accompagnement scolaire cité précédemment. »

31 - Dominique Voynet : « D'un côté, je propose un allongement du temps dans l'école avec une dimension non strictement scolaire mais très culturelle. De l'autre, l'accès à la culture ne pouvant se réaliser uniquement par l'école, je veux favoriser les lieux municipaux et associatifs de diffusion culturelle, accessibles à tous. »

31 - Olivier Besancenot : « L'essentiel est la scolarisation commune, associée au soutien au vaste secteur de l'éducation populaire qui doit impérativement être protégé de la marchandisation. »

Formation des enseignants

32 - Sur quels critères doit-on envisager le recrutement des enseignants ?

32 - Nicolas Sarkozy : «Un enseignant qui ne maîtrise pas son savoir ne peut être un bon professeur : il n'imposera jamais le respect à ses élèves par la profondeur et la richesse de ses connaissances. Le premier critère de recrutement ne peut donc être que la maîtrise de la discipline. En même temps, un bon enseignant est un enseignant qui sait transmettre son savoir à ses élèves. La formation des enseignants doit assurer cet apprentissage de la pédagogie et la titularisation des enseignants doit également prendre en compte ce critère. Je voudrais que l'on sorte du débat absurde : « pour bien enseigner les mathématiques à Paul, vaut-il mieux connaître les mathématiques ou aimer Paul ? ». Je pense qu'il faut les deux, tout simplement.

Je veux en revanche dire ici clairement que la formation pédagogique des enseignants doit profondément changer. Elle doit être plus en phase avec le terrain. Surtout, elle doit cesser d'inculquer une méthode unique dont les enseignants ne pourraient sortir, mais doit donner aux futurs enseignants une palette d'outils qui leur permette ensuite de choisir les meilleures méthodes en fonction de leurs élèves. Je garantirai la liberté pédagogique des enseignants. C'est, à mes yeux, essentiel. »

32 - Marie-George Buffet : « Le recrutement et la formation des enseignants doivent rester du domaine de compétences de l'État. Sur la base d'un haut niveau de compétences dans la discipline enseignée, et d'une solide formation pédagogique et didactique. »

32 - Dominique Voynet : « Il faut ajouter à la compétence disciplinaire vérifiée, des compétences éducatives. On pourrait exiger, ce qui se faisait avant pour les instituteurs, le passage du BAFA, une expérience d'animation (CLSH, CVL, Maisons des jeunes et de quartiers ...) . »

32 - Olivier Besancenot : « Contre la précarisation massive des personnels enseignants, nous sommes attachés au recrutement sur concours, avec une augmentation sérieuse des postes dotés. »

33 - Quelles sont, selon vous, les missions des enseignants et leur rôle dans les écoles et les établissements ?

33 - Nicolas Sarkozy : «Je veux être le garant du respect et du prestige de la fonction enseignante parce qu'il n'y a pas d'école sans conscience du rôle social éminent du

professeur. Transmettre des savoirs et construire des repères, c'est-à-dire faire de tous nos enfants des citoyens qui mesurent la force et l'autonomie que procure la connaissance : telles sont les missions de l'enseignant. Elles s'exercent bien sûr dans sa salle de classe, mais ne s'arrêtent pas une fois la porte franchie : elles supposent également d'accompagner et soutenir les élèves, notamment les plus fragiles d'entre eux, et de prendre part au projet d'établissement. Je veux donc reconnaître et amplifier le travail que bien des enseignants accomplissent déjà : je propose aux professeurs volontaires d'assurer des études dirigées, de tenir des permanences ou de faire du soutien individualisé, et je veux que nous les rémunérions pour cela. Il n'est pas juste que ceux qui travaillent plus ne gagnent pas plus. »

33 - François Bayrou : « Il y a un travail à mener pour améliorer la formation des futurs enseignants. La formation à l'IUFM doit être moins abstraite, moins théorique, avec une place plus grande donnée aux stages dans les classes. Améliorer le contenu et le déroulement de la formation en IUFM, cela signifie : définir un cahier des charges national et des missions précises, bien penser l'alternance entre le terrain et la formation, accroître l'importance donnée aux aspects professionnels de la formation, préparer les enseignants à accueillir les élèves handicapés...

Il est également nécessaire de redéfinir la mission des enseignants, qui, au-delà de l'indispensable instruction des élèves dans le cadre de la classe, comprend aussi l'accompagnement des élèves, leur suivi individualisé, les relations avec les parents, le travail en équipe et la concertation. »

33 - Marie-George Buffet : « La mission des enseignants est d'enseigner, sachant que l'acte d'enseigner est intrinsèquement porteur d'exigences éducatives. Cette mission ne saurait donc se concevoir que dans le cadre d'une action éducative globale et collective faisant appel à d'autres professionnels de l'éducation parties prenantes de l'équipe éducative. »

33 - Dominique Voynet : « Pour l'école obligatoire (maternelle, primaire, collège), la mission éducative doit s'ajouter à la mission d'instruction.

Au lycée, à la mission d'instruction doit s'ajouter une participation à la vie collective des établissements (clubs, participation à l'administration, relations extérieures ...). Cependant, nous voulons recentrer le travail des enseignants sur leur enseignement ! Plus que jamais les jeunes ont besoin de médiation, de discussions, d'échanges, de pratiques concrètes, y compris d'heures d'études encadrées pour faire leurs devoirs. Pour cela, nous proposons de développer la vie scolaire, sans confusion avec le nécessaire temps, de l'enseignement de l'apprentissage, de l'accès aux contenus difficiles du savoir, permettant une organisation et une structuration de sa pensée. Une nouvelle organisation sur un temps plus long de la vie scolaire et avec l'utilisation des ressources des lieux scolaires doit être mise en place. Cela passe, en particulier, par la création d'un nouveau métier d'assistant d'éducation. »

33 - Olivier Besancenot : « Les enseignants sont d'abord les représentants du projet politique fixé démocratiquement et traduit par les programmes d'enseignement. Ils doivent par ailleurs, par leur pédagogie et leurs pratiques favoriser la construction de l'autonomie de jugement et d'action des élèves qui leur sont confiés et disposer des moyens de construire une véritable communauté éducative avec les autres enseignants, les personnels qui assument une autre fonction et les parents. »

Evaluation

34 - Quel système d'évaluation doit-on mettre en place qui valorise les réussites des élèves et ne stigmatise pas leurs échecs ?

34 - Nicolas Sarkozy : « Je crois que nous sommes dans une situation paradoxale. Tout d'abord beaucoup a été fait pour réduire la signification des notes, des examens et donc, *in fine*, la valeur des diplômes. On n'a plus le droit d'enlever des points pour l'orthographe, on peut seulement en ajouter... On n'a plus le droit de tenir compte de la discipline dans la notation des élèves, même si l'actuel gouvernement a créé une note de vie scolaire. On décide à l'avance le pourcentage de succès qu'on aura au bac. En même temps, nous avons beaucoup d'élèves qui vivent l'école comme une relégation, une situation d'échec permanent. Le redoublement échoue dans la majorité des cas et l'orientation reste bien souvent stigmatisante. Visiblement, il faut sortir de ce système perdant-perdant.

Je ne crois pas qu'on doive avoir peur des notes. Au contraire, les notes sont nécessaires pour donner des repères aux enfants, stimuler leurs efforts, encourager ceux qui progressent, avertir ceux qui se laissent aller. En contrepartie, il faut que l'on sache tirer des conséquences utiles, non stigmatisantes, encourageantes, quand les notes sont mauvaises. C'est l'enjeu du soutien individualisé, de l'individualisation des parcours au collège, de l'autonomie des établissements pour mettre en œuvre des projets pédagogiques différents, qui sont autant de réponses à la nécessité de faire réussir tous les enfants alors même qu'ils sont tous différents. »

34 - Marie-George Buffet : « Le seul système efficace est celui dit de "l'évaluation formative", intégrée au processus des apprentissages, alors que l'évaluation normative a pour fonction essentielle la stigmatisation, et donc l'éviction de ceux qui n'entrent pas dans les normes. »

34 - Dominique Voynet : « Il faut introduire d'autres formes d'évaluation que la note en cours d'année ou fin de trimestre, pour s'inscrire dans la progression de l'élève. De plus, cette évaluation doit porter, notamment, sur d'autres contenus et d'autres

méthodes que l'enseignement frontal en classe ; TPE, travail collectif des élèves, favorisant la coopération et pas seulement la compétition. »

34 - Olivier Besancenot : « Plusieurs sont envisageables, mais aucun n'est possible si domine une vision concurrentielle, individualiste et libérale de l'évaluation. Au contraire, une évaluation formative, qui vise à aider à faire le point puis à progresser serait indispensable. »

35 - Etes-vous favorable à l'introduction d'une part de contrôle continu dans la certification des formations ?

35 - Nicolas Sarkozy : «Le contrôle continu permet à nos enfants d'aborder de manière plus sereine les examens finaux et de valoriser un apprentissage sérieux et progressif. Cela ne doit toutefois se faire qu'avec l'accord de tous et à la condition de préserver le caractère national des certifications et des diplômes. »

35 - Marie-George Buffet : « Oui, mais dans des cas bien délimités (ex: en EPS), dans le cadre de référentiels nationaux rigoureux, et dans des proportions extrêmement limitées afin d'éviter toute spécification géographique des diplômes nationaux. La délivrance de diplômes attestant de formations spécifiques ne se posant pas dans les mêmes termes. »

35 - Dominique Voynet : « Oui, comme cela existe déjà en totalité pour les diplômes agricoles (Bac, BTSA) ou partiellement pour les BTS et DUT. Ce part de contrôle continu est à introduire au niveau du Bac. Il faut mixer les contrôles par examens nationaux et par contrôle continu. »

35 - Olivier Besancenot : « Elle existe déjà, à des degrés divers et selon les formations. Il faut être prudent quant à l'extension généralisée de cette part sous peine de mettre en cause la valeur nationale des diplômes. »

Santé

36 - Quelle politique mettriez-vous en place pour assurer un véritable suivi médical des élèves tout au long de leur scolarité ?

36 - Nicolas Sarkozy : «Je veux changer profondément la médecine scolaire. Je propose pour cela de redéfinir clairement ses objectifs. Elle a d'abord vocation à assurer un suivi régulier de l'ensemble de nos enfants et je souhaite donc qu'elle organise au minimum un bilan de santé approfondi pour chaque élève à l'entrée en

maternelle, en primaire, au collège et au lycée. Mais la médecine scolaire doit aussi permettre de détecter plus vite et de mieux traiter des situations de souffrance dont la caractéristique est généralement de rester cachées. C'est le cas notamment des violences familiales ou sexistes.

J'ai proposé, il y a quelques mois, que la médecine scolaire s'implique dans la détection précoce des enfants présentant des troubles du comportement et je souhaite profiter de vos questions pour mieux expliquer ce que je souhaite faire. Il ne s'agit pas de ficher des enfants, d'essayer de repérer dès le plus jeune âge de futurs délinquants. Il s'agit de ne pas rester les bras ballants, en ne faisant rien, devant des enfants qui, même très jeunes, ne se conduisent pas de manière normale avec les autres enfants ou avec leurs éducateurs. Un enfant violent à cinq ans, et ce sont bien sûr les professionnels qui définiront ce terme, c'est évidemment un enfant en souffrance et le rôle de l'école, de la médecine scolaire, est d'essayer de comprendre pourquoi, afin de mettre en place le plus vite possible les mesures utiles et éviter que cette situation ne perdure.

Ces objectifs ambitieux supposent que la médecine scolaire soit renforcée : je veux pour cela que des contrats de travail à temps partiel puissent être proposés aux médecins et aux infirmières travaillant en ville ou à l'hôpital, en complément de ceux qui se consacrent déjà entièrement au milieu scolaire. Je souhaite également que la protection médicale et infantile et la médecine scolaire travaillent mieux ensemble : je propose qu'elles soient désormais toutes deux du ressort du département. »

36 - François Bayrou : « Il faut absolument un suivi médical des élèves. La France est particulièrement en retard sur la prévention : et c'est à l'école qu'elle commence. Nous devons donc repenser la médecine scolaire, et l'intégrer dans une réflexion plus globale sur la prévention. »

36 - Marie-George Buffet : « Il faut un(e) infirmier(e) scolaire au moins dans chaque établissement scolaire, dont les missions soient d'une part d'assurer une véritable éducation à la santé et à la prévention des comportements à risques pour tous les élèves, et d'autre part d'assurer les premiers actes d'urgence médicale en cas d'accident, en liaison avec le(la) médecin scolaire résidant à temps scolaire plein sur le district.

La responsabilité du suivi médical individuel et collectif des élèves (prévention, bilans de santé réguliers, soins d'urgence et éventuellement suivi des soins prescrits par des confrères spécialistes) doit être assurée par un corps de médecins scolaires exerçant à plein temps. »

36 - Dominique Voynet : « Il faut développer un vrai service de santé (hygiène alimentaire, obésité, sexualité, Sida, MST prévention des grossesses non désirées,

tabac) dans le cadre local ou régionalisé, extérieur aux établissements. Un partenariat doit être organisé entre le scolaire et le système de santé, car il est dangereux de gonfler démesurément le système éducatif qui prendrait en charge toute la vie des élèves. »

36 - Olivier Besancenot : « Un véritable service de médecine scolaire avec des médecins et infirmières en nombre suffisant car actuellement ce nombre est dérisoire. Ainsi que la mise en place d'équipes pluri professionnelles associant tous les personnels intervenant en direction des élèves. »

Pédagogie

37 - Quels financements accordez-vous à l'innovation et à la recherche pédagogique, et aux projets éducatifs ?

37 - Nicolas Sarkozy : « Je crois que le développement de projets éducatifs innovants, et surtout libres, au sein des établissements est la clef qui permettra à notre école de retrouver ses ambitions. C'est grâce à eux que les personnels éducatifs pourront s'adapter aux besoins de leurs élèves. Je propose donc que dès la rentrée 2007 20% du budget de chaque établissement puissent être librement utilisés afin de donner vie à son projet éducatif. Je crois également que la recherche pédagogique est indispensable. Quand elle ne cherche pas à enfermer la liberté pédagogique des enseignants dans des cadres rigides et obligatoires, elle leur fournit des outils pour enseigner toujours mieux. C'est dans cet esprit que j'entends lui permettre de se développer. »

37 - François Bayrou : « Tous les établissements ont un projet pédagogique, voté par le conseil d'administration de l'établissement. C'est dans ce cadre que sont mis en place des dispositifs pédagogiques innovants, aide individualisée, sorties scolaires : dans leur dotation globale, les établissements doivent avoir des marges de manœuvre pour les financer, sous le contrôle du chef d'établissement et du conseil d'administration. »

37 - Marie-George Buffet : « La démocratisation du système éducatif passe par un fort développement et une mise en synergie de toutes les forces et institutions qui concourent à l'innovation et à la recherche pédagogique. A cette fin, il faudra d'urgence mettre un coup d'arrêt à la marginalisation de l'INRP, au dépeçage en cours du CNRS et à la relégation du CNDP, aux menaces qui s'accroissent sur l'avenir des IUFM et réamorcer une politique ambitieuse de recherche et développement associant au plus près les praticiens du quotidien que sont les personnels sur le terrain. La mise en place, notamment, de Conseils scientifiques et

pédagogiques dans chaque établissement scolaire du second degré (ou groupement d'établissements pour le premier degré), ainsi que d'observatoires des scolarités au plan local, départemental et régional devrait, de ce pont de vue, constituer d'utiles points d'appui. »

37 - Dominique Voynet : « Il y a au sein du MEN des structures finançant l'innovation et la recherche (INRP, antennes CRDP ou l'innovation, cellule nationale ou dans chaque rectorat). Mais ces innovations n'ont pas vraiment un lien et un effet sur le cours ordinaire du système. Il sera donc nécessaire de changer ce fonctionnement. De plus, il faut en finir avec la bureaucratie des projets, en simplifiant les demandes et les démarches d'innovation, avec des critères transparents de financement.

Par ailleurs nous proposons la mise en place de contrats d'éducation innovants sur 200 établissements scolaires, dès 2008 ; soit une école-collège, lycée par département. Ces contrats auront pour but de conforter et valoriser les expériences de terrain, ainsi que de placer au cœur de la démarche pédagogique l'innovation, la prise en compte de la diversité comme facteur d'enrichissement et la valorisation de toutes les formes d'intelligence. Pour les Verts, les axes directeurs des projets ainsi portés devront être : le développement des activités culturelles et de la créativité dans l'enseignement, l'introduction à l'école de la culture du débat et de la recherche du consensus, le passage d'une logique de compétition à une logique de coopération, la mobilisation des parents au travers de projets pédagogiques, l'ouverture à la société et aux partenariats notamment avec les mouvements d'éducation populaire. Après évaluation, ces expériences auront vocation à servir de point d'appui à une réforme des enseignements et à être généralisées. »

37 - Olivier Besancenot : « La recherche pédagogique doit être soutenue et développée. Une part spécifique devrait être accordée à des projets élaborés localement et la mutualisation des pratiques, avec la fin du monopôle de l'administration à ce propos et des évaluations a posteriori pour éviter les dérives. »

38 - Quelle place et rôle des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans les écoles et les établissements ?

38 - Nicolas Sarkozy : « Les établissements scolaires sont désormais bien équipés en TIC et tous les enfants peuvent y apprendre à manier l'informatique. Je souhaite donc mettre l'accent sur les contenus : il nous faut tirer parti des nouveaux outils numériques pour développer à destination des élèves une offre éducative de qualité sur internet. Je veux également que des modules de formation continue gratuite en ligne soient proposés aux enseignants. »

38 - François Bayrou : « Les technologies de l'information et de la communication ont toute leur place à l'école. Ainsi, je considère qu'il est nécessaire que figure dans le socle commun des connaissances l'outil informatique, pour ouvrir la bibliothèque du monde désormais accessible en un millième de seconde sur un écran de quelques pouces. Il faut former à l'utilisation d'Internet, et au risque d'Internet, les élèves et les enseignants. »

38 - Marie-George Buffet : « L'école du 21^e siècle ne saurait être celle du seul papier-stylo: l'ordinateur est et sera de plus en plus omniprésent dans la société. Il en résulte un défi et une ambition pour l'école: réussir l'intégration des TIC dans toutes leurs dimensions : instrument pour la pédagogie quand c'est pertinent (faire mieux et autrement); facteur d'évolution des méthodes d'enseignement et des contenus disciplinaires; composante à part entière de la culture générale scolaire scientifique et technique; outil de travail personnel et collectif tant pour les enseignants que pour les élèves; point d'appui pour la modernisation de l'administration; outil d'enseignement à distance (par exemple en cas de maladie plus ou moins durable)...

Le système éducatif doit donc garantir l'accès de tous à cette nouvelle dimension de l'activité scolaire, tant au niveau matériel (équipements) qu'éducatif. Il doit garantir son indépendance vis-à-vis des éditeurs, assurer le pluralisme des sources comme des outils matériels et logiciels et se donner les moyens d'assurer à tous ses personnels une formation de haut niveau permettant l'exercice effectif de ces missions. »

38 - Dominique Voynet : « L'équipement atteint un niveau convenable, mais il faudrait sortir du tout Microsoft pour éviter l'obsolescence logicielle. Il faut basculer sur les logiciels libres et gratuits et fonctionner en partenariat avec des plates formes associatives et locales, pour que tout ne repose pas sur les enseignants. »

38 - Olivier Besancenot : « Elles ne sont pas une solution en elles-mêmes à tous les problèmes. Mais elles occupent et occuperont une place grandissante et il faut faire en sorte que les établissements soient dotés et connectés, que les pédagogies qui les intègrent soient expérimentées, évaluées et soutenues. »

Les parents, coéducateurs

39 - Etes-vous favorable à la création d'un statut du délégué parent ? Quelles mesures concrètes pour le rendre effectif ?

39 - Nicolas Sarkozy : «Le décret du 25 août 2006 et la circulaire du 28 juillet 2006 ont d'ores et déjà posé les bases d'un véritable statut du délégué-parent : il s'agit maintenant de faire en sorte que ces dispositions soient pleinement et rapidement appliquées. Mais je veux profiter de ce questionnaire pour indiquer que je souhaite aller plus loin dans les relations entre l'école et les familles. Je ne suis pas très friand de cette théorie qui fait des parents d'élèves des membres parmi d'autres de la communauté éducative. Je pense que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, y compris lorsqu'ils la délèguent à l'institution scolaire. Cela leur donne des devoirs, devoirs vis-à-vis de leurs enfants, de l'école, des enseignants, de la société, mais aussi des droits propres : celui d'être correctement et régulièrement informés des performances de l'établissement et de celles de leurs enfants ainsi que leur place dans la classe, celui d'être reçus dès qu'ils le demandent, celui de pouvoir participer aux décisions concernant l'organisation de la vie scolaire. Le rôle des associations de parents d'élèves doit être notamment de faire respecter ces droits. »

39 - Ségolène Royal : « La problématique des « parents, coéducateurs » est aussi la mienne. Vous savez certainement à quel point je souhaite que les parents soient partis prenantes et responsables, au sein de l'Ecole, dans le respect des compétences et des responsabilités de ses personnels. Je suis ainsi favorable à la généralisation des écoles des parents et à des consultations de médiation familiale pour les aider à conforter leur autorité. Et pour les parents exclus durablement du marché du travail, je créerai des emplois-parents, sur le modèle des emplois-jeunes, pour leur permettre de renouer avec l'emploi. »

Par ailleurs, j'ouvrirai à la discussion la création d'un statut de délégué de parents, afin que les délégués soient plus efficacement encore au service de toutes les familles dans leur rapport à l'Ecole. »

39 - François Bayrou : « Etre délégué parent, c'est un engagement civique, un service rendu à la collectivité. Elle doit le reconnaître, comme elle reconnaît l'engagement syndical, par exemple en lui permettant d'aller exercer son mandat sur son temps de travail. La démocratie que je veux pour la France, c'est une démocratie du partenariat entre l'Etat et la société civile. Le mouvement associatif en est l'un des constituants essentiels. Il doit être mieux reconnu, représenté et entendu. J'ai par exemple proposé que l'on reconnaisse le bénévolat concrètement, en validant l'expérience acquise, ou prenant en compte dans le calcul de la retraite ce temps de service aux autres. »

39 - Marie-George Buffet : « La transformation du système éducatif ne se fera pas sans un partenariat actif entre parents, élèves et personnels. Pour faciliter l'exercice dans ce cadre, d'une responsabilité éducative partagée, je propose la création d'un "statut national de bénévole associatif parent-délégué" ouvrant des droits comparables à ceux des délégués élus pour les représentants du personnel dans les

entreprises, tant au niveau de leur situation professionnelle (droit à décharges de service pour exercice d'un mandat, notamment pour la participation aux organismes de concertation), qu'au niveau de leurs droits et moyens d'intervention dans leur établissement scolaire (droit d'organisation, de réunion, d'intervention auprès des partenaires institutionnels, etc.).

Je propose également le droit à un congé spécifique reconnu dans le droit du travail permettant aux parents qui le souhaitent de participer sans perte de salaire aux rencontres organisées par l'institution scolaire concernant la scolarité de leurs enfants. »

39 - Dominique Voynet : « Oui, créer ce statut de délégué parent est important, car qui dit statut dit droits et devoirs, ce qui permettra une meilleure responsabilisation des parents élus et un rééquilibrage du rapport de force au sein des conseils d'école ou des conseils d'administration. Un cadre national devra être défini par une législation, dont les termes auront été débattus auparavant avec l'ensemble des partenaires concernés. Ce statut aura également une incidence sur le profil socioprofessionnel des délégués, dont la mixité sociale n'est pas toujours obtenue... »

39 - Olivier Besancenot : « C'est une vieille promesse que la gauche n'a jamais réalisée complètement. Elle est indispensable si on veut que l'investissement des parents que l'on déclare souhaiter devienne effectif. »

40 - Quels aménagements proposez-vous pour que les parents puissent concilier leur vie professionnelle et l'accompagnement de la scolarité de leur enfant ?

40 - Nicolas Sarkozy : « L'école doit mieux tenir compte des contraintes des parents : c'est à elle de rendre plus facile l'accompagnement par les familles de la scolarité des enfants. Je veux que soit reconnu le droit des parents à être informé et reçu rapidement. C'est la moindre des choses que les familles puissent obtenir un rendez-vous au plus vite et à des horaires raisonnables quand elles s'inquiètent de la situation de leur enfant. Je veux que l'école soit dans l'obligation d'informer immédiatement les parents qu'un de leurs enfants a des difficultés. Je veux enfin que l'école offre aux parents qui le désirent la possibilité de faire suivre à leur fils ou à leur fille des études dirigées le soir. Cela permettra notamment aux parents, et en particulier aux mères, de rentrer chez eux après leur journée de travail, les devoirs étant faits. »

40 - Marie-George Buffet : « La réponse précédente répond à cette question pour ce qui concerne les parents. On peut penser, d'autre part, à des plages horaires banalisées dans les emplois du temps tout au long de l'année scolaire pour institutionnaliser de manière plus efficace les moments de concertation enseignants / parents. »

40 - Dominique Voynet : « Pour que les parents puissent concilier leur vie professionnelle et l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et que cela ne soit pas réservé à certaines catégories sociales de parents, il faut introduire dans le code du travail la possibilité de terminer son activité professionnelle à un horaire permettant, les jours de classe, d'être disponible dès la fin des cours, au moins pour les élèves du primaire. Pour les études du soir, je veux réfléchir à la possibilité d'une participation des parents dans les salles en co-intervention. »

40 - Olivier Besancenot : « Cette question doit être élargie à l'ampleur d'une question de société. Nous sommes favorables à la semaine de 32 heures, qui permettrait à la fois de contribuer à créer de l'emploi et à permettre que d'autres activités prennent de l'ampleur. »

41 - Que comptez-vous faire pour le secteur associatif des parents d'élèves et la reconnaissance de leur implication bénévole ?

41 - Nicolas Sarkozy : « Je suis convaincu qu'il n'y a pas de meilleure manière de reconnaître le travail remarquable que les associations de parents d'élèves accomplissent, que d'accentuer le rôle qu'elles jouent dans notre système scolaire. Je veux rendre l'école aux familles et je propose donc qu'elles puissent notamment, par l'intermédiaire de leurs représentants, jouer un rôle plus important en ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire. »

41 - Marie-George Buffet : « L'objet commun justifiant la collaboration des parents et des personnels du système éducatif est la scolarité des enfants, qui deviennent des élèves lorsqu'ils sont à l'école.

J'estime que les parents doivent être pleinement co-décideurs de la scolarité de leurs enfants, ce qui est autre chose que l'éducation proprement dite, qui relève pour l'essentiel de la seule responsabilité des parents.

Dans ce but, la société reconnaît le droit des parents à s'organiser et à être représentés par des associations spécifiques et leurs délégués élus au sein de l'institution scolaire et de ses organismes de concertation à tous les niveaux.(conseils de classe, conseils d'administration, etc.).

Les organisations représentatives de parents d'élèves doivent donc disposer des moyens de fonctionner au sein des établissements scolaires: un local autonome adapté pour se réunir et délibérer en toute indépendance; du temps pour dialoguer avec les personnels du système éducatif et les autres familles, pour la formation de tous au difficile métier de parent. Pour les délégués, des moyens matériels pour représenter valablement leurs mandants et les informer (distribution de bulletins...).

Par ailleurs, les parents peuvent, sous certaines conditions délibérer entre partenaires, devenir acteurs de certains aspects de la politique d'accompagnement scolaire mise en place au niveau local (développement d'activités culturelles par exemple). »

41 - Dominique Voynet : « Les Verts soutiennent depuis toujours le secteur associatif et font eux-mêmes partie de nombreuses associations. Nous voulons établir un statut de l' élu associatif pour l'ensemble des activités bénévoles du tiers secteur, dont l'utilité sociale et collective doit être reconnue. »

41 - Olivier Besancenot : « C'est aussi une question plus vaste qui concerne le soutien à l'ensemble du secteur associatif. On ne peut pas proclamer à tout bout de champ que l'on veut créer du lien social et ne pas s'en donner les moyens, en terme d'emploi permanent et de budget de fonctionnement. »